Ville-Marie
Montréal

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 22 novembre 2017 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande de dérogation mineure - période d'intervention du public

- 1420, rue Crescent
- 1240, rue du square-Phillips

10.03 Questions
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - période d'intervention du public

- Aucune

10.04 Ordre du jour
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2017

10.05 Questions
CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1170858006

Période de questions du public

10.06 Questions
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

10.07 Procès-verbal
CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1170858007

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2017

10.08 Procès-verbal
CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1170858009

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2017

10.09 Correspondance / Dépôt de documents
CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1170858010

Prendre acte du dépôt de certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 8 novembre 2017 relatif au projet particulier autorisant la construction du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est (complexe Le Bourbon)

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1175179008

Approuver la convention, se terminant le 31 juillet 2018, avec le Carrefour de ressources en interculturel pour la réalisation de « Mé-tisse ta communauté » et accorder une contribution de 5 620 $

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention
CA *Direction des travaux public* - 1176890010

Modifier la résolution CA17 240312 afin de remplacer le bénéficiaire A'shop Création par 9267662 Canada inc.

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1163405005

Approuver la convention modifiée avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent dans le cadre d'un projet en sécurité urbaine afin de prolonger la convention jusqu'au 31 mars 2018

District(s) : Saint-Jacques

20.04 Subvention - Contribution financière
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1175038007

Autoriser une dépense de 689,90 $ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la 32e édition de la Soirée des Lauréats montréalais, organisée par la Commission sportive de Montréal

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1175907003

Approuver la convention, se terminant au 31 décembre 2018, avec Clowns sans frontières et accorder une contribution de 2 000 $ pour le projet « Nez à Nez avec Montréal », un circuit découverte mis en place par des personnes issues de milieux défavorisés et ethnoculturels de l'arrondissement de Ville-Marie

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1160173006

Modifier la résolution CA16 240606 et approuver la convention modifiée avec le Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme « Passeport jeunesse » afin de réduire la contribution accordée de 2 149,93 $ pour un montant total de 17 850,07 $

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1175907004

Approuver la convention, se terminant au 15 juin 2018, avec Missions Exeko et accorder une contribution de 15 000 $ pour le projet « idAction », un projet d'art, de création et de réflexion dans l'espace public s'adressant à la population en situation d'itinérance

20.08 Subvention - Contribution financière
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1176673018

Approuver la convention avec Diffusions gaies et lesbiennes du Québec pour la réalisation de la 30e édition d'Image + nation dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 12 500 $

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1176673016

Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 10 000 $

20.10 Immeuble - Location
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1174069017

Approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2018, des locaux situés au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1700-1710, rue Amherst, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 1 977 924,45 $ incluant les taxes

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1170173003

Approuver deux conventions, se terminant le 31 décembre 2018, avec le Centre Jean-Claude-Malépart et Projet LOVE : Vivre sans violence dans le cadre du programme « Passeport Jeunesse » et accorder une contribution totale de 20 000 $

20.12 Appel d'offres sur invitation
CA *Direction des travaux public - 1176164002*

Résilier le contrat de services professionnels de 69 559,88 $ avec Agence Reliefdesign.ca. inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Marcelle-Barthe

District(s) : Saint-Jacques

20.13 Appel d'offres sur invitation
CA *Direction des travaux public* - 1176937005

Autoriser une dépense additionnelle de 6 031,71 $, pour un montant total de 99 908,80 $, dans le cadre du contrat à Clean Water Works inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre la rue Belmont et l'avenue Viger Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie

District(s) : Saint-Jacques

20.14 Appel d'offres public
CA *Direction des travaux public* - 1144405007

Autoriser une dépense additionnelle de 28 743,75 $ afin d'augmenter à 988 262,28 $ le contrat accordé au Groupe Nicky pour l'entretien du Quartier des spectacles

20.15 Appel d'offres sur invitation
CA *Direction des travaux public* - 1176937003

Résilier le contrat de 75 958,23 $, pour une durée de 6 mois, à Groupe TRX inc. pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie

20.16 Appel d'offres sur invitation
CA *Direction des travaux public* - 1176071008

Accorder un contrat de 85 982,73 $ à les Serres Y.G. Pinsonneault inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2018 et autoriser une dépense maximale de 85 982,73 $ (appel d'offres sur invitation 17-16485 - 4 soumissionnaires)

20.17 Subvention - Soutien financier avec convention
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1170318009

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour le projet « Décorations hivernales 2017-2018 » sur les rues Saint-Paul, de la Commune et la Place Jacques-Cartier et accorder une contribution de 100 000 $

20.18 Subvention - Soutien financier avec convention
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1175038003

Approuver une convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association sportive et communautaire Centre-Sud et accorder une contribution, sous forme de prêt d'installation, d'une valeur totale de 9 504 $, par année

20.19 Subvention - Soutien financier avec convention
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1174105006

Approuver les conventions, terminant le 30 juin 2018, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018) et accorder une contribution de 18 504 $

20.20 Subvention - Soutien financier avec convention
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1175038004

Approuver une convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde et accorder une contribution, sous forme de prêt d'installation, d'une valeur de 5 301 $, par année

20.21 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels
CA *Direction des travaux public* - 1170225006

Accorder un contrat de 60 403,26 $ à Mécano Industrie 2015 inc. pour la réparation et l'entretien d'installation électromécanique à la Place d'Armes et autoriser une dépense maximale de 60 403,26 $ (appel d'offres sur invitation VMI-17-012 - 1 soumissionnaire)

District(s) : Saint-Jacques

20.22 Contrat de services professionnels
CA *Direction des travaux publics* - 1150225001

Modifier la résolution CA17 240329, modifier la convention afin d'augmenter la valeur des honoraires du contrat de services professionnels avec Comeau Experts-Conseils et Conception Paysage inc. en majorant le montant total de 119 339,45 $ à 163 736,70 $ et autoriser une dépense additionnelle de 44 397,25 $ pour la conception des plans et devis de l'aménagement d'un terrain multisports sur surface synthétique au Parc Rutherford

20.23 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels
CA *Direction des travaux publics* - 1167203008

Ratifier une dépense supplémentaire de 60 963, 57 $ pour le paiement de trois factures liées à l'élimination et le traitement des sols contaminés non caractérisé conformément à l'entente-cadre 891421

20.24 Subvention - Contribution financière
CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1170619008

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 25 300 $

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes
CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1174870005

Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 31 août 2017

30.02 Reddition de comptes
CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1175237001

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 septembre 2017

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Dérogation mineure
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1177400003

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'aménagement d'un stationnement souterrain avec des voies d'accès plus étroites que le minimum requis, ainsi que deux unités en double, pour le bâtiment situé au 1240, rue du square-Phillips (édifice Birks)

District(s) : Saint-Jacques

40.02 Urbanisme - Autre sujet
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1177199018

Approuver, en vertu de la résolution CA13 240241, une garantie monétaire de 165 320 $ pour la démolition du bâtiment situé aux 1953-1961, rue Sainte-Catherine Ouest

District(s) : Peter-McGill

40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1174869010

Adopter une résolution autorisant l'occupation à des fins de bureaux, la démolition partielle et l'agrandissement des bâtiments respectivement situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1er projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.04 Règlement - Adoption
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1170607009

Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1er projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.05 Ordonnance - Domaine public
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1171204003

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 8e partie C)

District(s) : Ensemble du territoire - Agglomération

40.06 Urbanisme - Dérogation mineure
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1177303014

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un volume en façade d'une hauteur d'un étage, dans un secteur où la hauteur minimale autorisée est de deux étages, pour le bâtiment situé au 1420, rue Crescent

District(s) : Peter-McGill

40.07 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1170318007

Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 – Avis de motion

40.08 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1170318008

Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 – Avis de motion

40.09 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1170318005

Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 – Avis de motion

40.10 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1170318006

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 – Avis de motion

40.11 Règlement - Domaine public
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1176673017

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 9e partie, A) et édicter les ordonnances

40.12 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1177199017

Adopter une résolution autorisant l'éclairage de deux enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble sur la « construction hors toit » d'un hôtel de 20 étages, situé au 1041, rue De Bleury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Monville) – 1er projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.13 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1177199016

Adopter une résolution autorisant la démolition de 3 bâtiments, situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, et la construction d'un bâtiment commercial de 4 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Bijouterie Château d'Ivoire) – 1er projet de résolution

District(s) : Peter-McGill

40.14 Ordonnance - Domaine public
CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1177209007

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2017, 7e partie, B)

40.15 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement
CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1175384001

Adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2018, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1175289010

Renouveler les mandats de 3 membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans soit du 8 décembre 2017 au 7 décembre 2019

51.02 Nomination / Désignation
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1175289011

Nommer 2 membres permanents et 2 membres substituts au sein du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans

51.03 Nomination / Désignation
CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1170858011

Désigner une conseillère à titre de mairesse suppléante du 23 novembre 2017 au 30 juin 2018

51.04 Nomination / Désignation
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1175289009

Nommer un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans

70 – Autres sujets

70.01 Varia
CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1175237002

Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2018

70.02 Levée de la séance
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Levée de la séance

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.05

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1170858006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

Signé par Nathalie DERET **Le** 2017-10-23 15:20

Signataire : Nathalie DERET

Agent(e) de recherche
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1170858006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public

CONTENU

CONTEXTE

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-10-23
Nathalie DERET Agente de recherche	Nathalie DERET Agent(e) de recherche

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.07

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1170858007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2017

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2017.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-01 08:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1170858007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2017

CONTENU

CONTEXTE

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-10-24
Nathalie DERET Agente de recherche	Domenico ZAMBITO Secrétaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.08

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1170858009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2017

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2017.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-06 14:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1170858009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2017

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-03
Nathalie DERET Agente de recherche	Domenico ZAMBITO Secrétaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.09

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1170858010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt de certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 8 novembre 2017 relatif au projet particulier autorisant la construction du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est (complexe Le Bourbon)

De prendre acte du dépôt de certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 8 novembre 2017 relatif au projet particulier autorisant la démolition du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est (complexe Le Bourbon).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 13:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1170858010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt de certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 8 novembre 2017 relatif au projet particulier autorisant la construction du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est (complexe Le Bourbon)

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte du dépôt de certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 8 novembre 2017 relatif au projet particulier autorisant la démolition du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est (complexe Le Bourbon).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-09
Nathalie DERET Agente de recherche	Domenico ZAMBITO Secrétaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1175179008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 juillet 2018, avec le Carrefour de ressources en interculturel pour la réalisation de « Mé-tisse ta communauté » et accorder une contribution de 5 620 $

D'approuver la convention se terminant le 31 juillet 2018 avec le Carrefour de ressources en interculturel pour la réalisation de "Mé-tisse ta communauté", un projet d'échanges interculturels à travers la création de vêtements traditionnels;

D'accorder à cette fin une contribution de 5 620 $;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-10-25 11:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1175179008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 juillet 2018, avec le Carrefour de ressources en interculturel pour la réalisation de « Mé-tisse ta communauté » et accorder une contribution de 5 620 $

CONTENU

CONTEXTE

Le Carrefour de ressources en interculturel (CRIC) favorise le rapprochement entre les communautés culturelles du quartier Centre-Sud par le biais de l'accompagnement des personnes, des organismes et des institutions, de même qu'à travers l'animation de diverses activités (ateliers, rendez-vous interculturels, etc.) Certaines communautés culturelles sont davantage isolées et les femmes de ces communautés sont rejointes plus difficilement et participent peu aux activités. Plusieurs de ces femmes portent leurs vêtements traditionnels dans l'espace public, ce qui les démarquent et peut susciter commentaires ou réactions négatives chez les membres de la société d'accueil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Tablant sur la fierté des femmes à l'égard de leurs tenues, le projet utilisera le médium de la mode pour créer un espace de dialogues interculturels entre les femmes de diverses origines, incluant celles de la société d'accueil. Les participantes seront invitées à parler de leur culture, de leurs tenues traditionnelles et à co-créer de nouveaux vêtements intégrant des éléments des deux cultures (la leur et celle de la société d'accueil). Les tenues traditionnelles et les créations métissées seront mises en valeur dans un défilé de mode.

JUSTIFICATION

Le projet favorise le partage de la diversité culturelle en rejoignant des femmes des communautés plus isolées en les invitant à être fières de partager un élément de leur culture. Le projet contribuera à la rencontre des cultures, à l'identification de similitudes de vie, à la valorisation des expertises et des compétences, de même qu'à la participation sociale des femmes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution provient du Fonds de soutien financier en développement social. Les versements se feront conformément aux clauses inscrites à la convention et cette dépense est imputée conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services et activités réalisées par le CRIC contribuent à l'atteinte des objectifs de l'action 9 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion » inscrits dans MONTRÉAL DURABLE 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services offerts par le CRIC contribuent à l'intégration et à la participation sociale de femmes de communautés culturelles diverses.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique (annexe B) de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les activités se dérouleront en conformité avec le plan d'action et l'échéancier proposés par l'organisme et le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement de Ville-Marie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Annie HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2017-10-18
Martin CRÉPEAU Conseiller en développement communautaire	Josée POIRIER Chef de division	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.02

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1176890010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA17 240312 afin de remplacer le bénéficiaire A'shop Création par 9267662 Canada inc

D'annuler le chèque émis à l'ordre de A'Shop Création numéro 11692280 au montant de 5 319 $ et émettre un autre chèque à l'ordre de A'Shop OBNL (9267662 CANADA ASSOCIATION INC.) au même montant.

D'imputer cette dépense totale de 5 319 $, à même les surplus déjà affectés dans le dossier 1166890018, conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-06 14:54

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1176890010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA17 240312 afin de remplacer le bénéficiaire A'shop Création par 9267662 Canada inc

CONTENU

CONTEXTE

A'Shop à deux divisions dont une est une compagnie et l'autre est un organisme à but non lucratif. De ce fait, le chèque a été émis au nom de la compagnie au lieu de l'organisme OBNL.
Par le présent addenda, nous demandons l'annulation du chèque émis à l'ordre de A'Shop Création numéro 11692280 au montant de 5 319 $ et émettre un autre chèque à l'ordre de A'Shop OBNL (9267662 CANADA ASSOCIATION INC.) au même montant.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1176890010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2017, avec différents organismes pour la réalisation de projets de murales pour la saison 2017 et accorder une contribution totale de 64 047,50 $

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, la direction des travaux publics a collaboré à un partenariat avec la ville centre pour élaborer une meilleure planification des murales sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et évaluer la pertinence de poursuivre. Satisfait du résultat, la direction des travaux publics a renouvelé l'entente pour l'année 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1166890025 - CA16 240307 - Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2016, avec les différents organismes pour la réalisation de projets de murales pour la saison 2016 pour un montant total de 49 000 $
1166890018 - CA16 240183 - Réserver une somme de 125 000 $ par année pendant trois ans, soit les années 2016, 2017 et 2018 pour un total de 375 000 $ à partir des surplus libres de l'arrondissement pour la réalisation de divers projets de murales dans l'arrondissement de Ville-Marie

DESCRIPTION

Le volet 1 du Programme d'art mural dispose d'un budget de 200 000 $ par année, la moitié provenant de la Ville de Montréal et l'autre moitié du ministère d Culture et des Communications. La contribution financière pourrait atteindre 2/3 de la valeur du projet, jusqu'à concurrence de 49 000 $. Si le projet est de plus 500 $, le total ne dépasserait pas 49 000 $. Le budget de réalisation de l'œuvre d'art inclut les honoraires de l'artiste, la pré-production, la médiation, la réalisatio l'entretien.

Le volet 2 du Programme d'art mural est principalement axé sur la mobilisation des milieux et la prévention des graffitis. Il vise la réalisation de murales qui t compte des besoins et des objectifs des communautés locales. Les projets doivent être conçus ou réalisés en impliquant des citoyens, des entreprises, des organi ou des institutions locales, notamment par des activités de consultation, de participation ou d'éducation. Il s'adresse aux organismes à but non lucratif et aux organismes publics ou parapublics autres que municipaux. Les projets doivent avoir obtenu l'appui de l'arrondissement concerné.

Le volet 2 est géré par le Service de la concertation des arrondissements. Il est doté d'un budget maximal de 300 000 $ provenant du Service de la concertation arrondissements, auquel s'ajoute une contribution de l'arrondissement de Ville-Marie pouvant aller jusqu'à 125 000 $ pour les projets proposés dans cet arrondis

En décembre 2016, un appel de projets pour les volets 1 et 2 du Programme d'art mural a été lancé. Pour le volet 1, 15 projets ont été soumis au jury et un seul l'arrondissement de Ville-Marie a été retenu. Pour ce qui est du volet 2, huit projets ont été déposés dans l'arrondissement de Ville-Marie et trois projets ont été r

Le jury était composé de :

- Un artiste en arts visuels
- Une représentante du milieu de l'art urbain
- Une représentante du milieu communautaire
- Un représentant du Service de la concertation des arrondissements de la Ville de Montréal
- Une représentante du Service de la culture de la Ville de Montréal
- Une représentante du ministère de la Culture et des Communications
- Une représentante de l'arrondissement Ville-Marie

Les critères d'appréciation des projets du volet 2 étaient les suivants :

- Adéquation du projet avec les problématiques et les objectifs du milieu (30 %)
- Mobilisation des citoyens, des entreprises et des organismes locaux (20 %)
- Qualité du portfolio et de la démarche artistique proposée (20 %)
- Visibilité, accessibilité et problématique du mur ou du secteur visé (15 %)
- Faisabilité technique et financière du projet proposé (10 %)
- Répartition équilibrée des projets sur le territoire montréalais (5 %)

Les projets sélectionnés sont les suivants :

VOLET 1

Nom de l'organisme	Artiste principale	Adresse du projet	Arrondissement	BUDGET			
				Budget globale	Ville Marie	Service culture	MCC
Arrondissement Ville-Marie							
MURAL	1010	2175 rue Victoria	Ville-Marie	39 650,00 $	9 912,50 $	9 912,50 $	19 8

VOLET 2

Nom de l'organisme	Artiste principale	Nom du projet	Arrondissement	Nombre de murales	BUDGET		
					Service de la concertation des arrondissements	Arrondissement	Budget global
Arrondissement Ville-Marie							
Société pour l'action, l'éducatuion et la sensibilisation environnementale	Benny Wilding / Five8/Earth Crusher/ A'Shop	Projet d'art mural dans Peter-McGill	Ville-Marie	3	17 725,00 $	17 725,00 $	35 45(
MU	Gene Pendon, Omen,Kevin Ledo, Dan Buller et Al	Hommage aux bâtisseurs culturels - Arts de la scène et télévision	Ville-Marie	3	30 500,00 $	30 500,00 $	75 00(
A'Shop OBNL	Fluke / A'Shop	Hommage Bad News Brown	Ville-Marie	1	5 910,00 $	5 910,00 $	11 82(
				Total des contributions octroyées	**54 135,00 $**	**54 135,00 $**	**122 27(**

JUSTIFICATION

Justification

Les objectifs du Programme d'art mural sont de :

- Embellir le paysage urbain par l'art
- Soutenir et mettre en valeur la création artistique
- Favoriser une plus grande mobilisation des citoyens, entreprises et organismes dans l'amélioration de leur milieu de vie
- Prévenir le vandalisme, notamment l'apparition de graffitis
- Faciliter l'accès à l'art dans l'ensemble des quartier montréalais
- Augmenter les sentiments de fierté et d'appartenance à la Ville
- Enrichir le patrimoine artistique public
- Les projets de murales rejoignent les préoccupations de l'arrondissement au chapitre de la propreté et de la lutte aux graffitis.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que les organismes MU, A'SHOP OBNL, MURAL et SOC POUR L'ACTION L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE recommandés ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 04 mai à 15 h.

De plus, les validations requises à l'effet que les organismes MU, 9267662 CANADA ASSOCIATIONS INC. (ASHOP OBNL) -STUDIO CRÉATIF A'SHOP INC;
, MURAL et SOCIÉTÉ POUR L'ACTION L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE recommandés ne font pas pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 16 mai 2017 à 14 h 47.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2017-05-17
Lalao RANDRIANARIVELO agent(e) de bureau	Alain DUFRESNE Chef de division Voirie	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.03

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1163405005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention modifiée avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent dans le cadre d'un projet en sécurité urbaine afin de prolonger la convention jusqu'au 31 mars 2018

D'approuver la convention modifiant la convention avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, pour la réalisation d'un projet sur la sécurité dans les milieux de vie du faubourg Saint-Laurent, adoptée par la résolution CA16 240595.
D'approuver le prolongement de la convention et la réalisation des activités jusqu'au 31 mars 2018.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-07 11:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1163405005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention modifiée avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent dans le cadre d'un projet en sécurité urbaine afin de prolonger la convention jusqu'au 31 mars 2018

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2016, le conseil d'arrondissement, par la résolution CA16 240595, a approuvé la convention se terminant le 14 décembre 2017 avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, pour la réalisation du projet sur la sécurité dans les milieux de vie du faubourg Saint-Laurent et a autorisé une contribution de 23 720 $.
Dû à un changement de coordination à l'été 2017 et l'embauche d'un nouveau chargé de projet à l'automne 2017, le projet a été ralenti pendant cette période et ne peut être complété dans le délai prescrit.

L'organisme s'engage donc à réaliser le plan d'action prévu non pas au 14 décembre 2017 mais au 31 mars 2018 et utilisera à cet effet le budget qui lui avait déjà été octroyé dans le présent sommaire. Aucune contribution supplémentaire n'est octroyée par l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUTHIER
Conseiller(ere) en developpement communautaire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1163405005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, d'une durée d'un an, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour un projet en sécurité urbaine et accorder une contribution totale de 23 720 $

CONTENU

CONTEXTE

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent travaille depuis quelques années avec de nombreux partenaires du milieu sur la sécurité dans le faubourg, notamment en animant un comité sur la sécurité. En 2013, le comité s'est doté d'un diagnostic et en 2014, la qualité des milieux de vie est ressortie comme une priorité d'action lors d'un forum organisé par la Table. Au cours des années suivant ce forum, des interventions à petite échelle ont mobilisé les membres de la Table et des résidants de certains secteurs. De façon à mieux répondre au besoin, la Table souhaite maintenant intensifier ses démarches dans plusieurs milieux de vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240032 du 12 février 2013
Approuver la convention avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour la réalisation d'un diagnostic sur la sécurité et accorder une contribution de 4 000 $.

DESCRIPTION

Le projet vise l'embauche à temps partiel d'un chargé de projet en matière de sécurité qui, en plus de coordonner le comité de sécurité de la Table, aura comme mandat d'assurer le suivi des interventions en cours (ex: secteurs du parc Robert-Prévost et St-Jacques, rue Ste -Élizabeth, rue Joly, Parc de la paix, etc.) et mettre en place des comités de voisinage dans des nouveaux secteurs, notamment: les abords de la rue de la Gauchetière dans le Quartier chinois, le Quartier de la santé et le secteur au nord des Habitations Jeanne-Mance.
Les 3 objectifs qui rejoignent les valeurs de cohabitation harmonieuse portées par la Table sont les suivants:
1. Établir de courts diagnostics de sécurité pour chaque secteur
2. Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité dans le faubourg
3. Sensibiliser la population résidente à la sécurité des personnes de la rue

JUSTIFICATION

Les ressources actuelles de la table permettent peu d'interventions approfondies en terme de sécurité et limitent considérablement le nombre de secteurs qui peuvent être investis. Ce projet permettra d'atteindre davantage de résultats et d'impacts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier. 20 000 $ sont assumés par l'arrondissement de de Ville-Marie tandis que 3 720 $ sont assumés par le Service de la diversité sociale et des sports, sur un total de 23 720$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra l'amélioration du sentiment de sécurité, la diminution des plaintes au Poste de quartier 21 pour les secteurs ciblés et la modification des perceptions des résidents par rapport à l'itinérance et la toxicomanie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mi-décembre 2016: début du projet
Hiver, été et automne 2017: diagnostics, mise en place des comités, réalisation des interventions
Automne 2017: activités d'évaluation sur l'amélioration du sentiment de sécurité. Au moins 2 secteurs feront l'objet de cette évaluation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Jocelyne LEBRUN, 22 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2016-11-21
Annie GAUTHIER Conseillère en développement communautaire	Josée POIRIER Chef de division	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1175038007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 689,90 $ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la 32e édition de la Soirée des Lauréats montréalais, organisée par la Commission sportive de Montréal

D'autoriser la participation de l'arrondissement Ville-Marie à la Soirée des Lauréats montréalais, organisée par la Commission sportive de Montréal, qui aura lieu 3 novembre 2017 ;
D'accorder à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 689,90 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-10-30 13:58

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1175038007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 689,90 $ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la 32e édition de la Soirée des Lauréats montréalais, organisée par la Commission sportive de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie participe chaque année à la Soirée des Lauréats montréalais, organisée par la Commission sportive de Montréal, qui honore les athlètes et les entraîneurs qui œuvrent au niveau du sport d'élite sur le territoire sportif Montréal-Concordia.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240527 - Autoriser une dépense de 1149,75 $ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la Soirée des Lauréats montréalais, organisée par la Commission sportive Montréal-Concordia
CA15 240510 - Autoriser une dépense de 1 149,80 $ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la 30e édition de la Soirée des lauréats montréalais 2015, organisée par la Commission sportive Montréal-Concordia.

DESCRIPTION

Acheter six (6) billets au coût unitaire de 100 $, plus les taxes applicables, afin de participer à la Soirée des Lauréats montréalais qui aura lieu le 3 novembre 2017 au Chalet du Mont-Royal. Des billets seront gracieusement offerts à des athlètes, des entraîneurs et/ou des bénévoles s'étant démarqués au sein de nos organismes partenaires pour représenter l'arrondissement à la Soirée des Lauréats montréalais. Ces derniers seront accompagnés des représentants de l'arrondissement Ville-Marie.

JUSTIFICATION

Par sa participation, l'arrondissement encourage le développement et le soutien d'athlètes de haut niveau et contribue à soutenir les associations régionales de sports qui travaillent au sein de la Commission sportive Montréal-Concordia. De plus, inviter des membres importants des organismes partenaires de l'arrondissement Ville-Marie permet de consolider les liens de partenariat et de reconnaître leurs efforts au niveau du développement sportif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2017-10-24
Maryse ROBITAILLE Agente de développement	Josée POIRIER Chef de division	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT

Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.05

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1175907003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant au 31 décembre 2018, avec Clowns sans frontières et accorder une contribution de 2 000 $ pour le projet « Nez à Nez avec Montréal », un circuit découverte mis en place par des personnes issues de milieux défavorisés et ethnoculturels de l'arrondissement de Ville-Marie

D'approuver la convention se terminant le 31 décembre 2018 avec Clowns sans frontières pour la réalisation du projet «Nez à Nez avec Montréal» pour les jeunes issus de milieux défavorisés et ethnoculturels de l'arrondissement.
D'accorder à cette fin une contribution de 2 000 $;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-07 15:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1175907003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant au 31 décembre 2018, avec Clowns sans frontières et accorder une contribution de 2 000 $ pour le projet « Nez à Nez avec Montréal », un circuit découverte mis en place par des personnes issues de milieux défavorisés et ethnoculturels de l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Clowns Sans Frontières est situé dans l'arrondissement de Ville-Marie et vise un public interculturel, une population bien présente dans Ville-Marie. Par ses actions, cet organisme aspire à bâtir un mouvement de société en diffusant un message d'humanité, de paix et de solidarité. Il participe au développement et à la formation de la population pour en faire de véritables acteurs de leur communauté. Les outils privilégiés sont les spectacles et animations dans les différents milieux communautaires où évoluent les enfants et familles vulnérables. Leurs actions visent la promotion des droits de l'enfant, de la culture et de l'engagement citoyen.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Nez à Nez avec Montréal est un projet de Clowns sans frontières qui vise une création collective d'un circuit pédestre de 3 kilomètres se déroulant sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Ce circuit rassembleur, festif et très coloré permettra le dialogue interculturel. Par la réalisation d'un camp estival composé d'activités de loisirs culturels, les participants issus des communautés culturelles seront invités à débattre sur des sujets tels que la discrimination et les droits de la personne. Ils partiront à la découverte de statues à travers les rues, parcs, places publiques et centres culturels qui les mèneront à la réalisation d'un circuit pédestre. Les participants seront les guides du circuit présenté à l'automne au grand public afin de leur faire découvrir Montréal.

JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit dans une approche visant à abolir les frontières de la discrimination et créer une synergie auprès des participants issus de l'immigration se trouvant en situation de précarité socioéconomique. Une appropriation de l'espace public est aussi une facette du projet qui touche directement la mission de l'arrondissement. L'arrondissement sert de

levier dans ce projet puisque d'autres bailleurs de fonds sont impliqués dans le montage financier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est imputée, conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra à une population vulnérable, issue de l'immigration, de participer à l'animation de l'espace public et fera découvrir l'histoire montréalaise à d'autres citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation. L'organisme s'engage à fournir le rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la convention atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-10-27

Geneviève LEDOUX
Assistante intervention loisirs

Josée POIRIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.06

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1160173006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA16 240606 et approuver la convention modifiée avec le Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme « Passeport jeunesse » afin de réduire la contribution accordée de 2 149,93 $ pour un montant total de 17 850,07 $

D'approuver l'addenda modifiant la convention intervenue entre l'arrondissement de Ville-Marie et le Centre Jean-Claude-Malépart (CA16 240606) afin de réduire de 2 149,93 $ la contribution financière octroyée par l'arrondissement pour le programme passeport jeunesse pour une contribution totale de 17 850,07 $.
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-07 15:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1160173006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA16 240606 et approuver la convention modifiée avec le Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme « Passeport jeunesse » afin de réduire la contribution accordée de 2 149,93 $ pour un montant total de 17 850,07 $

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre l'arrondissement de Ville-Marie et le Centre Jean-Claude-Malépart CA 240606, afin de réduire de 2 149,93 $ la contribution financière octroyée par l'arrondissement pour le programme passeport jeunesse. À la suite de l'analyse de la reddition de compte reçue, comportant des soldes, la contribution totale versée sera de 17 850,07 $.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxanne DUFOUR
Agent (e) de developpement d'activites cultu-relles
physiques et sportives

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1160173006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux conventions avec le Centre Jean-Claude-Malépart et la Direction Chrétienne (Innovation jeunes) dans le cadre du programme passeport jeunesse et accorder une contribution totale de 30 000 $

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie a créé le programme de financement passeport jeunesse au mois de novembre dernier. Ce programme s'inspire de la politique de l'enfant adoptée par la Ville de Montréal. Il vise à favoriser la mise en oeuvre de projets répondant à des axes d'intervention identifiés dans la politique, afin d'offrir des lieux et des activités propices à l'épanouissement des enfants. L'appel de projets se terminait le 24 novembre dernier et les 3 tables de concertations jeunesse du territoire ont déposé des projets conformes aux critères. Le présent dossier recommande l'approbation de conventions, pour une période se déroulant du 15 décembre 2016 au 31 août 2017, et accorder une contribution de 30 000 $ pour le programme passeport jeunesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les projets recommandés, dans le cadre du présent dossier répondent aux critères du programme passeport jeunesse en sensibilisant les jeunes à la saine alimentation, en leur offrant des activités novatrices et dynamiques favorisant les saines habitudes de vie, en favorisant l'accès de ces jeunes à la culture et en leur offrant des lieux propices à l'acquisition de compétences menant à l'autonomie et l'engagement citoyen.

Programme accessibilité aux loisirs – volet 3			
Organisme	**Projets**	**Détails**	**District électoraux**
Table de concertation jeunesse Centre-Sud - *Fiduciaire : Centre Jean-Claude-Malépart*	Sorties 1 $	Jeunes de 12 à 20 ans organisent par eux-mêmes des activités de sports, de plein air ou culturelles. Participation de 160 jeunes	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques

Table de concertation pour les 6-12 du quartier Centre-Sud - *Fiduciaire : Centre Jean-Claude-Malépart*	Les Gourmets-gourmands du Centre-Sud!	Thématique santé globale des jeunes et de leurs familles. Série d'activités sportives et culinaires. Participation de 450 jeunes.	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques
Table interaction Peter -McGill - *Fiduciaire: Innovation jeunes (Direction chrétienne)*	Sorties jeunesses	Jeunes de 12 à 20 ans organisent par eux-mêmes des activités de sports, de plein air ou culturelles. Participation de 515 jeunes	District Peter-McGill

JUSTIFICATION

Les projets recommandés sont soutenus par les tables de concertation sectorielles jeunesse de l'arrondissement de Ville-Marie. Un comité de sélection composé de membres du personnel de la Division des sports, des loisirs et du développement social et d'un représentant du milieu communautaire s'est assuré de la conformité des projets aux critères du programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.
La contribution de 30 000 $ devra être versée conformément aux dispositions des conventions signées entre les parties et les sommes requises proviendront du budget de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets soumis visent à mettre en place des mesures favorisant l'épanouissement des jeunes de 6 à 20 ans du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues aux conventions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les organismes déposeront un rapport d'étape à mi parcours de leurs projets et un bilan dans les 30 jours suivant la fin de celui-ci. Des rencontres ont lieu régulièrement entre le personnel de l'organisme et l'agent de développement du secteur. Une évaluation formelle, en fonction des attentes spécifiées à l'organisme lors de la signature de la convention, aura lieu à la fin de chacune des années.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2016-11-30
Roxanne DUFOUR Agente de développement	Josée POIRIER Chef de division	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.07

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1175907004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant au 15 juin 2018, avec Missions Exeko et accorder une contribution de 15 000 $ pour le projet « idAction », un projet d'art, de création et de réflexion dans l'espace public s'adressant à la population en situation d'itinérance

D'approuver la convention se terminant le 15 juin 2018 avec Missions Exeko pour la réalisation du projet «idAction», un projet d'activités philosophiques dans l'espace public s'adressant à la population en situation d'itinérance.
D'accorder à cette fin une contribution de 15 000 $;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 15:58

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1175907004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant au 15 juin 2018, avec Missions Exeko et accorder une contribution de 15 000 $ pour le projet « idAction », un projet d'art, de création et de réflexion dans l'espace public s'adressant à la population en situation d'itinérance

CONTENU

CONTEXTE

La population en situation d'itinérance, très présente dans l'arrondissement de Ville-Marie, a peu d'accès à activités d'art, de création et de réflexion, particulièrement sur le domaine public. Missions Exeko est un organisme qui a fait ses preuves en ce sens pour favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation ou à risque d'exclusion. En plus d'utiliser l'art et la réflexion, ils se spécialisent aussi dans la création d'activités permettant de favoriser le dialogue entre personnes de différents horizons. Dans le passé, l'arrondissement a eu l'occasion de travailler avec eux. Par leurs nombreux projets rassembleurs, ils réussissent à créer des espaces de rencontre et de saine cohabitation sur le domaine public, notamment dans le secteur du square Cabot et dans les ressources fréquentées par une population itinérante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240601 Approuver la convention avec Missions Exeko dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016, volet II Projets structurants, pour la réalisation du projet Métissages urbains et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 15 000 $

DESCRIPTION

Le projet se divise en deux volets. Le premier volet consiste en des tournées avec la caravane d'IdAction mobile dans les endroits publics où il y a une forte présente de personnes itinérantes et des besoins de cohabitation. Ces tournées se dérouleront durant toute la durée du projet, à raison d'une à trois sorties par semaine, dont au moins un tiers de ces sorties seront consacrées au square Cabot. À bord de la caravane de médiation, on retrouve une bibliothèque, du matériel d'art et d'écriture, des livres et lunettes comme prétextes à l'ouverture d'un dialogue avec les participants. Le deuxième volet consiste en cinq visites de trois heures chacune dans les ressources fréquentées par les populations visées et se déroulent sous forme d'ateliers qui seront orientés vers la littératie critique et l'écriture.

JUSTIFICATION

Le projet d'idAction contribue à augmenter la cohésion sociale et à favoriser une appropriation positive de l'espace public. Il offre des opportunités significatives pour les populations marginalisées de s'exprimer tout en déployant leur potentiel créatif et réflexif. Le projet ciblera les personnes en situation d'itinérance, parmi lesquelles se trouvent des nouveaux arrivants, des autochtones et des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Ce projet contribue au renforcement du tissu social, à la diminution des incivilités et à l'augmentation des compétences des populations vulnérables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est imputée, conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.
L'arrondissement de Ville-Marie contribuera à la hauteur de 11 280 $ et le Service de la diversité et des sports à la hauteur de 3 720 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités réalisées par Missions Exeko contribuent à l'atteinte des objectifs de l'action 9 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion » inscrits dans MONTRÉAL DURABLE 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra de lutter contre l'exclusion sociale. Il offrira des opportunités de développer l'esprit critique et de renforcer la participation citoyenne des populations les plus marginalisées, en plus de favoriser une certaine sécurisation de l'espace public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation. L'organisme s'engage à fournir le rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Jocelyne LEBRUN, 8 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2017-11-07
Geneviève LEDOUX Assistante intervention loisirs	Josée POIRIER Chef de division	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.08

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1176673018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Diffusions gaies et lesbiennes du Québec pour la réalisation de la 30e édition d'Image + nation dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 12 500 $

Il est recommandé d'approuver la convention avec Diffusions gaies et lesbiennes du Québec pour la réalisation de la 30e édition d'Image + nation dans l'arrondissement et accorder une contribution de 12 500 $

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-08 14:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1176673018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Diffusions gaies et lesbiennes du Québec pour la réalisation de la 30e édition d'Image + nation dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 12 500 $

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie supporte depuis 2002 des projets et événements culturels d'organismes locaux sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. L'arrondissement souhaite s'associer aux Diffusions gaies et lesbiennes du Québec pour la réalisation de la 30e édition d'Image+nation

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1165937009 / CA16 240482 (6 octobre 2016) : Approuver la convention avec Diffusions gaies et lesbiennes du Québec pour la réalisation de la 29e édition d'Image + nation dans l'arrondissement et accorder une contribution de 20 000 $
1152840024 / CA15 2405128 (13 octobre 2015) : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec Diffusions gaies et lesbiennes du Québec pour la réalisation de la 28e édition d'Image + nation dans l'arrondissement et accorder une contribution de 12 500 $

DESCRIPTION

L'organisme Diffusions gaies et lesbiennes du Québec tiendra cette année la 30e édition du Festival international de cinéma et de vidéo gai et lesbien de Montréal - Image+nation du 23 novembre au 3 décembre 2017 dans différentes salles de diffusion de la Ville de Montréal. Les films présentés permettent de découvrir les réalités socio-culturelles des communautés LGBT.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes culturels, l'organisme Diffusions gaies et lesbiennes du Québec/image + nation requiert la participation de l'arrondissement de Ville-Marie pour la tenue de la 30e édition de son festival. Cet événement métropolitain met en évidence la richesse de la diversité, le métissage culturel et répond à des objectifs d'inclusion et d'équité inscrits dans la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2017-2022. Fort de son expérience, l'organisme participe au rayonnement de

Montréal.
A cet égard, l'arrondissement accorde une contribution de 12 500$ en soutien à la réalisation de ce projet en complémentarité avec le Service de la culture qui participe à la hauteur de 12 500 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est conditionnelle à la réception des états financiers 2016 de l'organisme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette participation financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-10-25

Guylaine M GIRARD
Agente culturelle

Marie-Ève LIMA
Chef de section - Bibliothèque Frontenac
Délégué par : Maryse Bouchard
Chef de division, culture et bibliothèques
Direction de la culture, des sports, des loisirs
et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.09

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1176673016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 10 000 $

Il est recommandé d'approuver la convention avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 10 000 $

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 10:25

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1176673016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 10 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1980, la Ville versait annuellement une subvention au fonctionnement de 20 000 $ à la Bibliothèque polonaise de Montréal dont les sommes provenaient, à l'origine, du ministère de la Culture et des Communications. Au fil des ans, cette somme a été fondue dans l'axe 3 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (MCC / Ville) pour le volet développement des collections des bibliothèques de Montréal. Il n'y a donc plus, comme telle, de sommes dévolues spécifiquement au financement de bibliothèques privées via le Ministère. Afin d'assurer une transition en douceur pour la bibliothèque polonaise, la Ville consent à lui verser, pour l'année 2017, une somme de 10 000 $ qui devra être affectée au développement des collections. Cette contribution n'est pas récurrente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1162624005 / CA16 240594 :(13 décembre 2016) Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 $
1153105012 / CA15 240647 (8 décembre 2015) : Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 $

DESCRIPTION

Le versement de la contribution financière doit être affecté au développement des collections.

JUSTIFICATION

La contribution vise à assurer une transition pour la bibliothèque polonaise. La Ville ne pourra plus financer l'institution à compter de 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la contribution financière est remboursé en totalité à l'arrondissement par le Service de la culture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette bibliothèque ayant avancé les fonds, un refus déstabiliserait sérieusement ses activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ivan FILION, Service de la culture

Lecture :

Ivan FILION, 8 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-10-19
Maryse BOUCHARD C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m	Maryse BOUCHARD C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.10

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1174069017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2018, des locaux situés au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1700-1710, rue Amherst, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 1 977 924,45 $ incluant les taxes

Il est recommandé :

1- d'approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2018, des locaux d'une superficie totale de 13 353 pi², situés au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1700-1710, rue Amherst, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 1 977 924,45 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;
2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 14:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1174069017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2018, des locaux situés au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1700-1710, rue Amherst, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 1 977 924,45 $ incluant les taxes

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 1700-1710, rue Amherst le Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie (le « Centre ») est un milieu de vie ouvert à tous, sans discrimination, où le loisir communautaire représente l'outil privilégié pour agir dans les domaines de l'éducation, de la prévention sociale et de la promotion de la santé. Le Centre a une approche visant à responsabiliser les participants dans un objectif global d'amélioration de la qualité de vie collective et de développement intégral de la personne.
Depuis 1986, l'arrondissement de Ville-Marie loue de l'Office municipal d'habitation de Montréal (« l'OMHM »), des espaces communautaires et de loisirs au sous-sol (3 450 pi²) et au rez-de-chaussée (9 903 pi²) de l'immeuble sis au 1700-1710, rue Amherst. L'OMHM est un organisme sans but lucratif qui s'est donné comme mission d'améliorer les conditions de vie des familles et des personnes à faible revenu en offrant des logements et des services de qualité, tout en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action.

À la demande de l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a procédé à la négociation d'une convention de prolongation de bail afin de prolonger l'occupation du Centre dans ces locaux pour une durée additionnelle de 10 ans. Le bail en vigueur pour ces espaces viendra à échéance le 31 décembre prochain.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver une convention de prolongation de bail en faveur de l'OMHM, pour des espaces situés au sous-sol et au rez-de-chaussée d'une superficie totale de 13 353 pi², pour un terme de 10 ans à compter du 1er janvier 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 240099 - 3 mars 2009 - Approbation du projet de bail entre la Ville et l'OMHM du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2017.
CM06 0711 - 31 octobre 2006 **-** Approbation du projet de bail entre la Ville et l'OMHM du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

CM06 0169 - 27 mars 2006 - Approbation du projet de bail entre la Ville et l'OMHM du 1er mai 2005 au 31 décembre 2006.

CM04 0648 - 28 septembre 2004 – Approbation du projet de bail entre la Ville et l'OMHM du 1er mai 2002 au 31 décembre 2005.

CO01 00613 - 20 mars 2001 - Approbation du projet de bail entre la Ville et l'OMHM du 1er mai 2000 au 31 décembre 2002.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2018, des locaux d'une superficie totale de 13 353 pi², situés au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1700-1710, rue Amherst, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 1 977 924,45 $ incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail.
L'OMHM devra maintenir en tout temps au cours du présent bail, les lieux loués, l'immeuble, les améliorations et modifications locatives en bon état et propre à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis remédier à tout défaut et procéder aux réparations.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette location puisque le loyer payé par l'arrondissement de Ville -Marie est inférieur à la valeur locative déterminée par la Division de l'évaluation immobilière du SGPI.
Les activités du Centre sont les suivantes :

- Offrir une gamme d'activités de loisirs communautaires en favorisant la prise en charge par les participants;
- Supporter l'éducation populaire en collaboration avec les intervenants institutionnels et communautaires du milieu;
- Supporter les parents dans l'accomplissement de leurs actions liées à leurs responsabilités parentales;
- Favoriser l'intégration des familles immigrantes à la vie collective;
- Favoriser la prévention de problématiques sociales ainsi que la promotion de la santé;
- Favoriser la participation civique et l'action communautaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la dépense totale pour cette location :

	Loyer antérieur	**Loyer total du 1 er janvier 2018 au 31 décembre 2027**
Superficie totale (pi²)	13 353,00 pi²	13 353,00 pi²
Loyer rez-de-chaussée	76 389,36 $	1 436 925,30 $
Loyer sous-sol	73 637,52 $	283 383,00 $
Loyer total avant les taxes	150 026,88 $	1 720 308,30 $
TPS (5 %)	7 501,34 $	86 015,40 $
TVQ (9,975 %)	14 965,18 $	171 600,75 $
Loyer total incluant les taxes	**172 493,40 $**	**1 977 924,45 $**

Ristourne TPS (100 %)	(7 501,34) $	(86 015,40) $
Ristourne TVQ (50 %)	(7 482,59) $	(85 800,40) $
Loyer total net	157 509,47 $	1 806 108,65 $
Taux unitaire annuel moyen ($/pi²)	11,24 $	12,88 $

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 12,88 $/pi².

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local dans le secteur oscille entre 13,00 $/pi² et 15,00 $/pi².

La dépense totale de loyer pour le terme de 10 ans représente un montant de 1 806 108,65 $, net des ristournes de taxes, et sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait le Centre à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CA décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée POIRIER, Ville-Marie
Chantal B BERGERON, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Josée POIRIER, 7 novembre 2017
Chantal B BERGERON, 7 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-06

Guylaine CORMIER
Chef de division - Division des locations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-11-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-11-09

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.11

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1170173003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux conventions, se terminant le 31 décembre 2018, avec le Centre Jean-Claude-Malépart et Projet LOVE : Vivre sans violence dans le cadre du programme « Passeport Jeunesse » et accorder une contribution totale de 20 000 $

D'approuver les 2 conventions avec le Centre Jean-Claude-Malépart et Projet LOVE : Vivre sans violence (Québec) dans le cadre du programme passeport jeunesse;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 10 000 $ au Centre Jean-Claude-Malépart
- 10 000 $ au Projet LOVE : Vivre sans violence (Québec);

D'imputer cette dépense totale de 20 000 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 15:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1170173003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux conventions, se terminant le 31 décembre 2018, avec le Centre Jean-Claude-Malépart et Projet LOVE : Vivre sans violence dans le cadre du programme « Passeport Jeunesse » et accorder une contribution totale de 20 000 $

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie a créé le programme de financement passeport jeunesse en 2016. Ce programme s'inspire de la politique de l'enfant adoptée par la Ville de Montréal. Il vise à favoriser la mise en oeuvre de projets répondant à des axes d'intervention identifiés dans la politique, afin d'offrir des lieux et des activités propices à l'épanouissement des enfants. L'appel de projets se terminait le 20 octobre dernier et deux tables de concertations jeunesse du territoire ont déposé des projets conformes aux critères, soit la table de concertation jeunesse Centre-Sud et la table interaction du quartier de Peter-McGill. Le présent dossier recommande l'approbation de conventions, pour une période se déroulant du 1er décembre 2017 au 31 août 2018, et d'accorder une contribution de 20 000 $ pour le programme passeport jeunesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les projets recommandés, dans le cadre du présent dossier répondent aux critères du programme passeport jeunesse en sensibilisant les jeunes à la saine alimentation, en leur offrant des activités novatrices et dynamiques favorisant les saines habitudes de vie, en favorisant l'accès de ces jeunes à la culture et en leur offrant des lieux propices à l'acquisition de compétences menant à l'autonomie et l'engagement citoyen.

Programme accessibilité aux loisirs – volet 3			
Organisme	**Projets**	**Détails**	**District électoraux**
Table de concertation jeunesse Centre-Sud - *Fiduciaire : Centre Jean-Claude-Malépart*	Sorties 1 $	Jeunes de 12 à 20 ans organisent par eux-mêmes des activités de sports, de plein air ou culturelles. Participation de 120 jeunes.	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques

Table interaction Peter -McGill - *Fiduciaire: Projet LOVE : Vivre sans violence (Québec)*	Sorties jeunesses	Jeunes de 12 à 20 ans organisent par eux-mêmes des activités de sports, de plein air ou culturelles. Participation de 520 jeunes	District Peter-McGill

JUSTIFICATION

Les projets proposés par les tables en sont à leur 2e édition et ont prouvé leur pertinence en regard des critères du programme. Les projets recommandés sont soutenus par les tables de concertation jeunesse de l'arrondissement de Ville-Marie. Un comité de sélection composé de membres du personnel de la Division des sports, des loisirs et du développement social s'est assuré de la conformité des projets aux critères du programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.
La contribution de 20 000 $ devra être versée conformément aux dispositions des conventions signées entre les parties et les sommes requises proviendront du budget de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets soumis visent à mettre en place des mesures favorisant l'épanouissement des jeunes de 6 à 20 ans de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues aux conventions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les organismes déposeront un rapport d'étape à mi parcours de leurs projets et un bilan dans les 30 jours suivant la fin de celui-ci. Des comptes-rendus sur l'évolution des projets ont lieu régulièrement lors des rencontres des tables de concertations soutenues auxquelles assistent les agents de développement de la DSLDS responsables. Une évaluation formelle, en fonction des attentes spécifiées à l'organisme lors du dépôt de projet, aura lieu à la fin de chacune des années.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2017-11-07
Roxanne DUFOUR Agente de développement	Josée POIRIER Chef de division	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.12

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1176164002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels de 69 559,88 $ avec Agence Reliefdesign.ca. inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Marcelle-Barthe

De résilier le contrat signé entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Ville-Marie et Agence Relief design.CA.INC pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier dans le cadre du projet de réaménagement du parc Marcelle-Barthe (appel d'offres sur invitation VMI 17-001 - 2 soumissionnaires) après avoir acquitté les honoraires pour les services rendus en date du 21 septembre 2017, au montant de 17 131.28 $;
D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-13 09:54

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1176164002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels de 69 559,88 $ avec Agence Reliefdesign.ca. inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Marcelle-Barthe

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article **15 - Résiliation** de la Convention de Services professionnels signé entre la firme ReliefDesign.CA.INC et la Ville de Montréal, et la clause **12. Résiliation** des Clauses administratives générales la ville met fin à cette convention et au contrat en acquittant le coût des services rendus.
La Ville a signé un contrat avec la firme ReliefDesign.CA.INC pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le projet de réaménagement du parc Marcelle-Barthe.
Un appel d'offres pour les travaux de réaménagement a été lancé ayant comme date d'ouverture le 22 Août 2017.
Les soumissions obtenus ont été 91.5%, 93,6% et 114.2% au-dessus du budget de 400 000 $ prévu pour le projet.
Compte-tenu des prix des soumissions, la Ville a pris la décision de ne pas octroyer le mandat et de faire une révision du projet.
Par conséquent, les services professionnels ne sont plus requis pour le projet.

La Ville a déjà acquitté le montant des services rendus en date du 21 septembre 2017 date d'annulation du contrat, soit 17 131,28 taxes incluses d'un montant global de 69 559.88$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adriana MELENDEZ
agent(e) technique en architecture de paysage

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176164002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 69 559,88 $ à Agence Reliefdesign.ca.inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Marcelle-Barthe et autoriser une dépense maximale de 69 559,88 $ (appel d'offres sur invitation VMI-17-001 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Ville-Marie a prévu réaménager et mettre à niveau certains équipements et installations de ses parcs et places publiques.

Le présent mandat vise le réaménagement du parc Marcelle-Barthe, un parc d'une superficie approximative de 805 m.ca. Les aménagements vétustes seront à démolir.

Le parc est composé de deux sections communiquant entre elles en arrière lot, une section fait face à la rue Montcalm et l'autre à la rue Wolf.

Le parc possède plusieurs arbres matures qui devront être conservés. Parmi eux nous devons considérer dans les nouveaux aménagements un arbre de gros calibre qui se trouve dans le passage entre les deux sections du parc. Les sentiers proposés devront respecter ses racines dans un esprit d'accessibilité universelle et de passage piéton en continu.

Dans le but de supporter l'équipe en place, la Direction des travaux publics désire engager des services professionnels d'une firme spécialisée en architecture de paysage pour l'élaboration des plans, devis, estimation et surveillance de travaux pour l'aménagement du parc Marcelle-Barthe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à offrir à l'Arrondissement de Ville-Marie les services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans et devis, suivi de l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux, dans le cadre du réaménagement du parc Marcelle-Barthe. Le contrat prévoit aussi l'accompagnement de l'arrondissement dans la révision des documents proposés par la firme.

L’aménagement consistera à une mise à niveau du parc au goût du jour et il devra inclure, entre autres, une nouvelle aire de jeux d’eau, une aire de repos, un nouveau revêtement au sol, remplacement du mobilier et des clôtures existantes et une bonification des surfaces végétales.

L’Adjudicataire sera appuyé par deux firmes d’ingénierie (électrique, mécanique et civile) qui sont déjà engagées par la Ville.

La firme devra coordonner et contrôler l’ensemble des activités pour la mise en œuvre du projet tel que décrit dans le Projet de Convention mise en annexe. Chaque discipline demeure responsable de l’information qui sera incluse dans les documents soumis pour appel d’offres.

Le volet environnemental qui comprend la réalisation du devis technique de réhabilitation environnementale et l’estimation des coûts pour la gestion des sols devra être sous la responsabilité de l’architecte paysagiste.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 20 février 2017. Après 10 jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 3 Mars 2017 à 11 h.
Dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation, six (6) firmes (Relief Design, Mousse Paysage, Turquoise Design, Opaysage, EXP et Atelier B3) ont été invitées à déposer une offre de services.

Deux (2) des six (6) firmes invitées ont soumis une offre de service. La firme Turquoise Design s'est retirée du processus en évoquant ne pas pouvoir rencontrer les spécifications demandées dans l'appel d'offres. La firme Atelier B3 s'est désistée en évoquant que la garantie d'exécution était trop élevée. La firme EXP a décliné notre invitation car son carnet de travail actuel ne leur permettait pas de nous offrir des services de qualité dans les délais demandés. Finalement, la firme Opaysage n'a pas présenté d'offre de services.

Un (1) addenda a été émis durant la période d'appel d'offres. L'addenda vise a préciser la quantité de rencontres que le soumissionnaire doit prévoir durant les différentes étapes du projet et durant la période des travaux.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Six (6) firmes ont été invitées à produire une offre de services. Des six (6) firmes, deux (2) offres de services ont été reçues puis analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de la proposition technique sans les honoraires - enveloppe no 1). Une seule des deux firmes, soit agence Agence Reliefdesign.ca.inc a obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	**Montant forfaitaire incluant taxes**	**Contingence (10%) incluant taxes**	**Total**
Agence Reliefdesign.ca.inc	88,33	19,89	63 236,25 $	6 323,62 $	69 559,88 $
Mousse Paysage	66,83	N/A	-	-	-
Dernière estimation réalisée			57 397,50 $	5 739,75 $	63 137,25 $
Moyenne des prix reçus	-	-	-	-	69 559,88 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					N/A
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement.
Le montant maximal prévu au contrat est de 69 559,88$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix de 63 236,25 $ et un budget de contingences de 6 323,62 $ (taxes incluses). Le montant de la dépense à autoriser est de 69 559,88$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette intervention est faite en respectant la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux d'aménagement doivent débuter à l'automne 2017. Il devient très important de terminer les plans et devis pour Juillet 2017, sans quoi le projet ne pourrait pas débuter en 2017

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront informés de l'évolution du projet de 2017 lors de consultations riveraines.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du présent contrat: avril 2017
Préparation des plans et de devis: mi-avril à juin 2017
Appel d'offres pour les travaux d'aménagement : juillet 2017
Octroi du contrat des travaux de construction : mi-septembre 2017
Travaux de construction : mi-septembre 2017-printemps 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adriana MELENDEZ
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-03-30

Guy CHARBONNEAU
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.13

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1176937005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 6 031,71 $, pour un montant total de 99 908,80 $, dans le cadre du contrat à Clean Water Works inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre la rue Belmont

Modifier la résolution CA17 240 475 afin d'augmenter à 99 908,80 $ (ajout de 6 031.71$) le contrat avec Clean Water Works inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre la rue Belmont et l'avenue Viger Ouest.
Attendu que la résolution CA17 240 475 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 12 septembre 2017 accordait, pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall , un contrat de 93 877,09$, taxes incluses, à Clean Water Works inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall (appel d'offres sur invitation VMI-17-018 - 2 soumissionnaires);

Attendu que l'état des conduites d'égout s'est détérioré entre le temps où les vidéos ont été effectuées (13 avril 2017) et la période où les travaux ont été réalisé (octobre 2017), le nombre de mètre linéaire réparé fut supérieur aux prévisions, ce qui a eu pour effet de faire augmenter la facture:

De modifier la résolution CA17 240 475 afin d'augmenter à 99 908,80 $ le contrat avec Clean Water Works inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-13 09:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1176937005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 6 031,71 $, pour un montant total de 99 908,80 $, dans le cadre du contrat à Clean Water Works inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre la rue Belmont

CONTENU

CONTEXTE

Modifier la résolution CA17 240 475 afin d'augmenter à 99 908,80 $ (ajout de 6 031.71$) le contrat avec Clean Water Works inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre Belmont et Viger Ouest.

Attendu que la résolution CA17 240 475 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 12 septembre 2017 accordait, pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall, un contrat de 93 877.09 $, taxes incluses, à Clean Water Works inc. (appel d'offres sur invitation VMI-17-018 - 2 soumissionnaires);

Attendu que l'état des conduites d'égout s'est détérioré entre le temps où les vidéos ont été effectuées (13 avril 2017) et la période où les travaux ont été réalisé (octobre 2017), le nombre de mètre linéaire réparé fut supérieur aux prévisions, ce qui a eu pour effet de faire augmenter la facture :

De modifier la résolution CA17 240 475 afin d'augmenter à 99 908,80 $ le contrat avec Clean Water Works Inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1176937005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 93 877,09 $, à Clean Water Works inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre la rue Belmont et l'avenue Viger Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 93 877,09 $ (appel d'offres sur invitation VMI-17-018 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La conduite d'égout à réparer sur la Côte de Beaver Hall comprend trois sections de 800mm de large par 120mm de haut. Une section de 56m, une de 35m et une dernière de 15m, Ces conduites en brique ont été installées en 1843, soit il y environ 174 ans.
Cette conduite d'égout présente de nombreux trous au radier ainsi qu'à parois de l'égout.

Pour conserver cette égout sans avoir à excaver, les réparations par l'intérieur doivent être effectué rapidement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

L'appel d'offres sur invitation numéro VMI-17-018
L'objectif de l'appel d'offres est de retenir les services d'un entrepreneur qui procédera à de multiples réparations par l'intérieur de la conduite d'égout avec l'aide de mortier renforcé de fibre de verre. Une fois cette intervention effectuée, il sera possible de réhabiliter la conduite d'égout en insérant une nouvelle gaine structurale à l'intérieur de la conduite existante.

JUSTIFICATION

Les deux (2) entrepreneurs que nous avons invités ont déposé une soumission.

L'analyse des prix soumis relève que le plus bas soumissionnaires a déposé un prix supérieur à notre dernière estimation de 7 645.84$ soit une différence d'environ 8.9%. Cependant du montant total de la soumission du plus bas soumissionnaire, 12 244.84$ soit 15% de la soumission est réservé pour des travaux contingents si nécessaire.

Donc si les les contingences ne sont pas utilisés, la facture totale pour ces travaux sera de 81 632.25$, soit légèrement inférieur à la dernière estimation réalisée.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes	Total
1. Clean Waters Works Inc. (CWW Réhabilitation) (Pas soumis de prix)	81 650.00 $	12 227.09 $	93 877.09 $
2. Dassyloi Inc.	123 855.00 $	18 547.29 $	142 402.29 $
Dernière estimation réalisée	75 000.00 $	11 231.25 $	86 231.25 $
Coût moyen des soumissions conformes			118 139.69 $
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			25.8%
((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)			48 525.20 $
(la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			51.7%
((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			7 645.84 $
(la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			8.9%
((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			48 525.20 $
(la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			51.7%
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant 93 877.09$ taxes incluses est alloué pour réaliser ces travaux de réparation par l'intérieur, incluant un montant de 12 244.84$ avec les taxes pour des travaux contingents si nécessaire.

Ce montant sera entièrement assumée par l'arrondissement et cette dépense sera imputée conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La technique de réparation par l'intérieur permettra de réhabiliter les conduites d'égout et ainsi prolonger l'espérance de vie d'une conduite d'environ cinquante ans en générant pratiquement aucun déchet, ainsi qu'une infime quantité de gaz à effet de serre comparativement à un remplacement par excavation traditionnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impact pratiquement nul sur la circulation, il sera possible de conserver une voie de circulation dans chacune des directions, les travaux devraient durée environ une semaine. Reconstruire cet égout par excavation traditionnel, on parlerait probablement d'une fermeture de la Côte du Beaver Hall pour deux à trois mois. Aucun bâtiment n'est directement connecté sur cette conduite, donc pas d'impact sur les bâtiments adjacent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications de la ville seront informés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux sont prévus à la fin du mois de septembre / début du mois d'octobre 2017, suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-09-06

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.14

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1144405007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 28 743,75 $ afin d'augmenter à 988 262,28 $ le contrat accordé au Groupe Nicky pour l'entretien du Quartier des spectacles

D'augmenter la valeur du contrat de 28 743,75 $ dans le cadre du contrat avec (178001 Canada inc.) Groupe Nicky pour l'entretien du Quartier des spectacles;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-14 15:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1144405007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 28 743,75 $ afin d'augmenter à 988 262,28 $ le contrat accordé au Groupe Nicky pour l'entretien du Quartier des spectacles

CONTENU

CONTEXTE

La division des parcs a dû demander à l'entrepreneur d'effectuer des travaux de rejointement du pavé de la Promenade des Artistes au Quartier des Spectacles. Ces travaux n'étaient pas prévus dans le présent contrat. Il se sont avérés nécessaire pour assurer la pérennité de l'aménagement du Quartier de Spectacles.
Pour cette raison, nous demandons d'autoriser une dépense additionnelle de 28 743.75 $, taxes incluses pour payer les factures des travaux effectués dans le cadre du contrat octroyé au Groupe Nicky (178001 Canada Inc.) pour l'entretien du quartier des spectacles, majorant ainsi le montant total du contrat de 959 518.53 $ à 988 262.28 $, taxes incluses**.**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamida BOUGACI
secretaire d'unite administrative

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1144405007**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 959 518,53 $ à (178001 Canada inc.) Groupe Nicky pour l'entretien du Quartier des spectacles pour une période de 3 ans, du 29 novembre 2014 au 28 novembre 2017, et autoriser une dépense maximale de 959 518,53 $ (appel d'offres public 14-13945 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La place du Quartier des spectacles est composée de la place des Festivals, la Promenade des artistes, le Parterre ainsi que la rue Sainte-Catherine, entre les rues De Bleury et Saint-Dominique, des lieux publics dédiés aux festivals en saison, mais qui doivent demeurer significatifs et structurants pour le secteur à longueur d'année. Il importe donc d'assurer aux utilisateurs des services de surveillance, d'entretien et de réparation du mobilier, des structures, des plantations et des terrains situés à l'intérieur des limites de ceux-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier décisionnel : 1114379018

DESCRIPTION

En plus des tâches décrites plus haut, le contractant devra assurer l'entretien horticole en été ainsi que le déneigement et l'épandage d'abrasifs en hiver. Le maintien de la propreté et la collecte des déchets auront lieu tout au long de l'année.
La soumission 14-13945 a été publiée le 22 septembre 2014 sous le titre : "A52 - Service de déneigement et d'épandage d'abrasifs - cueillette des ordures - entretien horticole et maintien de la propreté du quartier des spectacles"

L'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi, 22 octobre 2014, 3 entreprises ont déposé leur soumission :

- 178001 Canada Inc. - Groupe Nicky
- Entrepreneurs Paysagiste Strathmore
- Techniparc (division 9032-2454 Québec Inc.)

Le plus bas soumissionnaire conforme est 178001 Canada Inc. - Groupe Nicky pour un montant de 959 518.53 $.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie ne possède pas les ressources nécessaires en matériel et en personnel pour assurer l'entretien du Quartier des spectacles; c'est pourquoi nous faisons appel à une entreprise privée.
Le but visé par le présent contrat est de pourvoir, entre autres, à l'exécution de travaux d'entretien des surfaces (nettoyage et propreté), des travaux d'entretien horticole, ainsi que du déneigement et de l'épandage d'abrasifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes	Total
Groupe Nicky	959 518,53 $
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée	1 305 012,76 $
Techniparc	1 626 693,09 $
Estimation basée sur le dossier # 11240647	1 905 103,50 $
Coût moyen des soumissions reçues	1 297 074,79 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	26,02%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	667 174,56 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	41,01%
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme ($)	945 584,97 $
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%)	49,63%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

José PIERRE
Chef de division parcs

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-30

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.15

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1176937003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de 75 958,23 $, pour une durée de 6 mois, à Groupe TRX inc. pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie

De résilier le contrat de 75 958.23$ accordé à la firme Groupe TRX inc., approuvé par la résolution CA17 240472, ; pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offre 17-16381) puisque ce dernier est nouvellement inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
De retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 75 958.23 $.

Le 12 septembre dernier la Ville accordait un contrat pour une durée de 6 mois, à Groupe TRX inc. pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offre 17-16381 CA17 240472). Le 27 septembre 2017, l'arrondissement de Ville-Marie apprenait que l'adjudicataire figurait depuis le 21 septembre, au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Le présent contrat avait été adjugé par le conseil de l'arrondissement Ville-Marie mais la fourniture du service d'excavation pneumatique n'avait pas encore débuté.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-14 10:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176937003**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de 75 958,23 $, pour une durée de 6 mois, à Groupe TRX inc. pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

De résilier le contrat de 75 958.23$ accordé à la firme Groupe TRX inc., approuvé par la résolution CA17 240472, ; pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offre 17-16381) puisque ce dernier est nouvellement inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

De retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 75 958.23 $.

Le 12 septembre dernier la Ville accordait un contrat pour une durée de 6 mois, à Groupe TRX inc. pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offre 17-16381 CA17 240472). Le 27 septembre 2017, l'arrondissement de Ville-Marie apprenait que l'adjudicataire figurait depuis le 21 septembre, au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Le présent contrat avait été adjugé par le conseil de l'arrondissement Ville-Marie mais la fourniture du service d'excavation pneumatique n'avait pas encore débuté.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176937003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 75 958,23 $, pour une durée de 6 mois, à Groupe TRX inc. pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation 17-16381 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La direction des travaux publics utilise régulièrement les services d'entrepreneurs pour la fourniture d'un service d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'aqueduc ainsi que diverses interventions pour l'arrondissement Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L' appel d'offre public numéro 16-15168 est présentement en fonction, cependant celle-ci tire à sa fin, les heures de disponible seront tous utilisées vers le milieu du mois de septembre 2017.
L' appel d'offre public de 2016 met à la disposition de l'Arrondissement Ville-Marie un service d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'aqueduc ainsi que diverses interventions.

L'historique de consommation des années antérieur à 2016, montrait que l'arrondissement Ville-Marie utilisait en moyen 800 heures par année pour le service d'excavation pneumatique. Cependant pour cette année les 800 heures seront insuffisant pour combler les besoins de l'arrondissement.

DESCRIPTION

L'appel d'offres sur invitation 17-16381 permet de mettre rapidement à la disposition de l'arrondissement, 365 nouvelles heures de service d'excavation pneumatique. Ces heures permettront de continuer d'utiliser les services d'un entrepreneur sans avoir besoin de faire appel au matériel roulant pour ce genre de service.
Entre temps le service de l'approvisionnement travaillera sur une nouvelle appel d'offre public pour le début de l'année 2018. Donc lorsque les heures seront écoulées de cette appel d'offres sur invitation, nous pourrons débuter la nouvelle entente qui émanera de l'appel d'offres public.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de six (6) entrepreneurs invités à soumissionner, trois (3) entrepreneurs ont déposés une soumission.

L'analyse des prix soumis relève que les trois (3) entrepreneurs ayant déposés sont inférieurs à notre estimation.

Le soumissionnaire le plus bas est inférieur à notre estimation de 7 973,52$, soit 9,5%. Le taux que l'entrepreneur que nous utilisons présentement est de 178$ / heure. Nous avions évalué que le taux pour cette appel d'offres sur invitation, pour 365 heures comparativement au 800 heures de l'appel d'offres publics serait prêt de 200$ / heure. Les soumissionnaires nous ont soumis les taux suivant: 181$ / heure, 186$ / heure et 187$ / heure.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes	Total
1. Groupe TRX inc.	66 065,00 $	9 893,23 $	75 958,23 $
2. G-TEK (8246408 Canada inc.)	67 890,00 $	10 166,53 $	78 056,53 $
3. Creusage R.L (9083-0126 Quebec inc.)	68 255,00 $	10 221,19 $	78 476,19 $
Dernière estimation réalisée	73 000,00 $	10 931,75 $	83 931,75 $
Coût moyen des soumissions conformes			77 496,98 $
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			2,0%
((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)			2 517,96 $
(la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			3,3%
((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			(7 973,52 $)
(la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-9,5%
((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			2 098,30 $
(la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			2,8%
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour une période d'environ de 6 mois, septembre 2017 à février 2018, l'arrondissement Ville-Marie prévoit utiliser plus ou moins 365 heures d'excavation pneumatique.
Un montant de 75 958,23$ taxes incluses est alloué pour réaliser l'excavation pneumatique.

Ce montant sera entièrement assumée par l'arrondissement et cette dépense sera imputée conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'utilisation de Groupe TRX Inc. pour le creusage pneumatique vers le 20 septembre suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement, lors de la séance du 12 septembre 2017.
Fin du présent contrat prévu en février 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Guy ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-08-31
Jonathan LABONTÉ ingenieur(e)	Alain DUFRESNE Chef de division Voirie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.16

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1176071008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 85 982,73 $ à les Serres Y.G. Pinsonneault inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2018 et autoriser une dépense maximale de 85 982,73 $ (appel d'offres sur invitation 17-16485 - 4 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 85 982,73 $, taxes incluses, pour la fourniture des fleurs annuelles 2018 (appel d'offres sur invitation 17-16485 - 3 soumissionnaires);
D'accorder, à cette fin, un contrat à la firme Les Serres Y. G. Pinsonneault inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 85 982,73 $, taxes incluses,

conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-14 14:33

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

PROJET

IDENTIFICATION

Dossier # :1176071008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 85 982,73 $ à les Serres Y.G. Pinsonneault inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2018 et autoriser une dépense maximale de 85 982,73 $ (appel d'offres sur invitation 17 -16485 - 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder aux aménagements floraux de l'arrondissement de Ville-Marie et de maintenir l'esthétique des espaces publics et des parcs, la Division des parcs et de l'horticulture doit planter plus de 75 000 plants de fleurs annuelles. Durant la période du 15 mai à la fin de juin 2018, nos équipes procéderont à la plantation dans diverses plates-bandes et à l'installation de bacs à fleurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA07 240600 - 6 novembre 2007 (1073974001) : Fleurs annuelles - fourniture en 2008 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (55 284,96 $)
CA08 240736 - 4 novembre 2008 (1083974001) : Fleurs annuelles - fourniture en 2009 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (93 355,00 $)
CA09 240757 - 8 décembre 2009 (1093974001) Fleurs annuelles - fourniture en 2010 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (75 121,68 $)
CA10 240576 - 8 novembre 2010 (1104304005) Fleurs annuelles - fourniture en 2011 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (79 441,38$)
CA11 240628 - 14 novembre 2011 (1113974001) Fleurs annuelles - fourniture en 2012 - Willy Haeck et Fils inc. (55 721,10$)
CA12 240626 - 6 novembre 2012 (1126071001) Fleurs annuelles - fourniture en 2013 - Les Serres Riel inc. (55 082.61$)
CA13 240610 - 19 novembre 2013 (1136071002) Fleurs annuelles - fourniture en 2014 - Les Serres Riel inc. (63 301,97$)
CA14 240625 - 12 novembre 2014 (1146071002) Fleurs annuelles - fourniture en 2015 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (56 475,91$)
CA15 240566 - 10 novembre 2015 (1156071002) Fleurs annuelles - fourniture en 2016 - Willy Haeck et Fils inc. (57 600,54 $)
CA16 240538 - 8 novembre 2016 (1166071004) Fleurs annuelles - fourniture en 2017 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (60 311,73$)

DESCRIPTION

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 20 octobre 2017 auprès de neuf entreprises horticoles et l'ouverture des soumissions a été effectuée le 1er novembre 2017. Le cahier

des charges précise les conditions de fourniture des quelques 75 000 fleurs annuelles. Les fleurs seront livrées au 2915, rue Sainte-Catherine Est en deux dates distinctes les 15 et 23 mai et au 1800, chemin Remembrance en quatre dates distinctes les 23 et 29 mai et les 5 et 12 juin , pour tenir compte des opérations de plantation.

JUSTIFICATION

Aménagement des plates-bandes et des bacs à fleurs pour les espaces publics de l'arrondissement de Ville-Marie
Sur la commande totale, 8 900 plants iront pour le Mont-Royal et 13 870 plants seront utilisés pour garnir l'avenue McGill College. La balance servira à embellir les autres parcs et espaces verts de l'arrondissement.

Le coût des fleurs nécessaires à l'embellissement du projet des promenades Fleuve / Montagne se monte à 17 946 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-dessous montre les trois soumissions conformes reçues.

Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes	Prix	Contingences	Total
1 - Les Serres Y. G. Pinsonneault inc.	85 982,73 $		85 982,73 $
2 - Les Serres Riel inc.	87 894,50 $		87 894,50 $
3 - Les jardins W.G. Charlebois	99 990,94 $		99 990,94 $
Estimé interne	71 859,38 $		71 859,38 $
Coût moyen des soumissions reçues			**91 289,39 $**
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			**6%**
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			**14 008,21 $**
			16%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme			**(14 123,35**
			-16%

Une soumission a aussi été reçue de la firme Willy Haeck et fils inc.. Cependant, celle-ci a été déclarée non conforme administrativement car son montant total excède 100 000 $. Cinq firme invitées sur neuf n'ont pas présenté de soumission disant ne pas pouvoir répondre aux conditio contrat.

En 2012, le coût était de 55 082,61 $ pour 78 300 plants (0,70 $ / plant en moyenne).
En 2013, le coût était de 63 301,97 $ pour 83 300 plants (0,76 $ / plant en moyenne).
En 2014, le coût était de 56 475,91 $ pour 76 784 plants (0,74 $ / plant en moyenne).
En 2015, le coût est de 57 600,54 $ pour 55 095 plants (1,05 $ / plant en moyenne).
En 2016, le coût est de 60 311,73 $ pour 63 000 plants (0,96 $ / plant en moyenne).
Cette année, le coût est de 85 982,73 $ pour 75 000 plants (1,15 $ / plant en moyenne).

Il y a un écart de prix de 16 % entre le plus bas soumissionnaire et l'estimé interne. Cet écart s'explique principalement par le fait que des plantes exotiques que nous n'achetons pas habituellement ont été intégrés aux aménagements. Nous avons sous-estimé le coût de ces vé qui coûte entre 10 et 40 $ / pièce approximativement. En regardant item par item, nous remar aussi une hausse de prix gérералisée chez tous les producteurs par rapport aux années passées

- VOIR TABLEAU ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE
Le coût des fleurs nécessaires à l'embellissement du projet des promenades Fleuve / Montagne monte à **17 946** $. Ce montant doit être pris dans le budget des promenades Fleuve / Montagr reste à payer, 68 036,73 $ doit être pris dans le budget de fonctionnement de la division des P de l'Horticulture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important d'octroyer le contrat au mois de novembre 2017 pour que les producteurs puissent sans tarder procéder à l'achat des semences et boutures nécessaires à la mise en production des plants dès janvier 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

20 novembre 2017 : approbation de l'octroi du contrat
Dès janvier 2018 : mise en production des semis et plants
2e semaine de mai 2018 : inspection préliminaire des fleurs
À partir de la mi-mai 2018 : livraison des fleurs
Mi-mai 2017 à fin juin 2018 : plantation par la Division des parcs et de l'horticulture

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux critères d'octroi des contrats de la Charte de la Ville de Montréal (L.Q.,2000, c.56) et de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c. C-19).
Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sylvain CORBEIL)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-07

José PIERRE
Chef de division parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.17

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1170318009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour le projet « Décorations hivernales 2017 -2018 » sur les rues Saint-Paul, de la Commune et la Place Jacques-Cartier et accorder une contribution de 100 000 $

Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 $ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour le projet Décorations hivernales 2017-2018 sur les rues Saint-Paul et de la Commune et sur la Place Jacques-Cartier. - Approuver le projet de convention à intervenir.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-15 08:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1170318009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour le projet « Décorations hivernales 2017-2018 » sur les rues Saint-Paul, de la Commune et la Place Jacques-Cartier et accorder une contribution de 100 000 $

CONTENU

CONTEXTE

La Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Montréal mise sur le décor hivernal pour contribuer à l'embellissement de son territoire depuis 2015. Cette opération de mise en lumière du quartier historique de Montréal durant les mois d'hiver contribue à stimuler la fréquentation du quartier et ainsi contribuer au dynamisme de ses commerces. Débuté en 2015 à l'aide du *Programme de soutien financier au développement économique et commercial* de l'arrondissement de Ville-Marie, le projet d'illumination du Vieux-Montréal a été initié par la SDC. En 2016, avec son projet *Décorations hivernales* , la SDC a poursuivi l'illumination du territoire, notamment dans le secteur du Marché Bonsecours.
Des échanges avec l'arrondissement ont encouragé la SDC à reconduire son projet *Décorations hivernales* pour la saison 2017-2018, celui-ci étant compatible aux objectifs fixés par la Direction des travaux publics pour la mise en lumière du Vieux-Montréal. Cette nouvelle contribution financière permettrait ainsi à la SDC de déployer la troisième phase de son projet d'illumination.

Le coût total du projet dépasse cependant le plafond de 50 000 $ qu'impose le volet *Initiatives des organismes* du programme de soutien financier de l'arrondissement aux projets soumis par une SDC. Il y aurait donc lieu d'autoriser la dépense hors-programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution - CA16 240608 - 15 décembre 2016 - Autoriser une affectation de surplus de 60 000 $, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour le projet Décorations hivernales 2016-2017 sur les rues McGill et Saint-Paul Est, pour la période hivernale 2016-2017, et accorder une contribution de 48 000 $ en 2016 et de 12 000 $ en 2017 pour un montant total de 60 000 $.
Résolution - CA15 240638 – 10 décembre 2015 - Approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique et dédier un montant de 40 000 $ à un projet d'embellissement au lieu d'un projet de commercialisation.

Résolution: CA15 240091 - 12 mars 2015 - Approuver la convention avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique dans le cadre du volet « Soutien financier aux initiatives des organismes » du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 140 000 $ pour l'année 2015.

DESCRIPTION

Le projet *Décorations hivernales 2017-2018* de la SDC du Vieux-Montréal – Quartier Historique qui animera les rues du 15 novembre 2017 au 1er mars 2018 comprend trois concepts d'illumination distincts et adaptés au milieu choisi.
En fonction de sa vocation commerciale, le concept préconisé pour la rue Saint-Paul, entre la place Jacques-Cartier et la rue McGill, consiste en 13 traverses lumineuses reconditionnées d'une longueur de 5.75 mètres, mêlant le blanc chaud et le blanc froid. Les couleurs retenues respectent le principe d'harmonisation des décors lumineux installés dans le quartier historique. Ce décor hivernal prévoit l'installation de traverses sur des ancrages déjà existants.

Sur la place Jacques Cartier, la proposition vise la mise en valeur du patrimoine bâti par l'installation de cinq arches lumineuses aux dimensions imposantes et de couleur blanc chaud.

Le troisième concept, prévu sur la rue de la Commune, entre les rues Bonsecours et McGill, est constitué de cinquante sapins naturels éclairés à l'aide de huit jeux de lumières blanc chaud. Les sapins seront installés dans les bacs de modèle Versailles, propriété de l'arrondissement Ville-Marie et utilisés durant la saison estivale pour les décorations florales.

Les dépenses budgétaires pour la réalisation du projet *Décorations hivernales 2017-2018* , présenté en pièce jointe, se répartissent tel que décrit au tableau qui suit :

Projet 1- Rue St-Paul	23 250$
Projet 2 - Place Jacques-Cartier	35 000$
Projet 3 - Rue de la Commune	46 500$
Total	**104 750$**

JUSTIFICATION

L'aide financière, si elle est accordée par l'arrondissement de Ville-Marie, permettra à la SDC du Vieux-Montréal – Quartier Historique, de poursuivre son plan d'illumination hivernale pour une troisième année. L'aide financière de l'arrondissement a permis à la SDC de créer Noël sur la Cité en 2015 et en 2016, l'illumination du secteur du Marché Bonsecours et la rue McGill entre les rues De la Commune et Saint-Jacques. Cette troisième contribution de l'arrondissement contribuera à améliorer l'expérience urbaine nocturne et à stimuler l'achalandage d'hiver sur une portion plus étendue sur le territoire commercial du Vieux-Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 100 000 $ à même le budget régulier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-09

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.18

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1175038003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association sportive et communautaire Centre-Sud et accorder une contribution, sous forme de prêt d'installation, d'une valeur totale de 9 504 $,par année

D'approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire Centre-Sud.

D'accorder, à cette fin, une contribution d'une valeur de 14 778 $ sous forme de prêt d'installation

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-15 14:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1175038003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association sportive et communautaire Centre-Sud et accorder une contribution, sous forme de prêt d'installation, d'une valeur totale de 9 504 $,par année

CONTENU

CONTEXTE

Présente dans le quartier depuis 1974, l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud est un organisme sans but lucratif qui s'est donné pour mission d'améliorer la qualité de vie des résidants du quartier en leur fournissant des installations et des activités diversifiées, constructives et abordables en fonction des besoins de la communauté. Ouverte à tous, mais particulièrement impliquée en ce qui concerne le développement des enfants.
Le Club de hockey Centre-Sud évolue dans le secteur depuis plus de 40 ans, sous l'égide de l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. qui a pour mission de rejoindre et de desservir la communauté du quartier Centre-Sud de Montréal et des environs par le biais d'activités communautaires, sportives, culturelles, récréatives, éducatives et environnementales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Club de hockey Centre-Sud est une organisation sportive qui comptait 18 équipes en 2016 dans les catégories bibitte, prénovice, novice, atome, pee-wee, bantam, midget et junior. L'organisme est géré par des bénévoles et des entraîneurs bénévoles également. L'organisme met l'emphase sur les levées de fonds et les campagnes de financement, afin de réduire au maximum les coûts d'inscription des joueurs et leur permettre d'accéder à des tournois afin de mesurer leurs acquis. Le Club de hockey Centre-Sud est présent à l'aréna Camillien-Houde pour des pratiques et des joutes, de septembre à la fin du mois d'avril en incluant les séries éliminatoires. Le Club dessert majoritairement la population de Ville-Marie, ce sont plus de 220 jeunes âgés entre 4 et 20 ans qui y pratiquent annuellement leur sport. Le Club organise annuellement, depuis plusieurs années, le festival prénovice Centre-Sud qui se déroule au début janvier à l'aréna Camillien-Houde et est réalisé par les bénévoles de la section hockey. Il y a eu également le tournoi provincial Atome/Pee-wee/Junior Centre-Sud au mois de novembre. Les inscriptions du club de hockey sont passées de 193 joueurs en 2015 à plus de 220 joueurs en 2016.

Le club de patinage de vitesse Centre-Sud continue sa belle progression en 2016-2017 et a terminé la saison avec 98 patineurs dans les divisions initiation, interrégional et provincial. On parle de près de 10 patineurs de plus qu'en 2016. Le club offre également des cliniques de patin. Le Club est également présent à l'aréna Camillien-Houde. Le CLub participe à plusieurs compétitions dont celle des Jeux de Montréal et organise aussi des activités spéciales pour leurs membres tout au long de l'année.

JUSTIFICATION

La convention a pour objectif de consolider les prêts (locaux, heures de glace gratuites, etc,) octroyés à l'organisme par l'arrondissement de Ville-Marie.
Ces clubs de hockey et de patinage de vitesse, qui évoluent dans un quartier défavorisé de Montréal, répondent à des besoins déjà exprimés par la communauté en termes d'activités sportives.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces prêts aident l'organisme à rendre les activités plus accessibles. Ils permettent également à l'organisme de contribuer à l'achat d'équipements qu'il prête à leurs membres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'agente de développement du secteur sport rencontre et/ou discute de façon régulière avec le directeur général de l'organisme, ainsi qu'avec les responsables du volet hockey et du volet patinage de vitesse. Les activités de l'organisme sont également publiées sur le site Web ou dans les publications de celui-ci et accessible à tous.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2017 à Avril 2018 - saison 2017-2018
Septembre 2018 à Avril 2019 - saison 2018-2019
Septembre 2019 à Avril 2020 - saison 2019-2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-09-20
Maryse ROBITAILLE Agent (e) de developpement d'activites culturelles physiques et sportives	Frédéric BEAUDRY Chef de section	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.19

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1174105006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions, terminant le 30 juin 2018, avec différents organismes à différents organismes dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018) et accorder une contribution de 18 504 $

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 18 504 $ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2017-2018) et approuver les projets de convention à cet effet se terminant le 30 juin 2018
- 4 626 $ au Carrefour de ressources en interculturel;
- 4 626 $ à l'Association les Chemins du Soleil;
- 4 626 $ à Oxy-jeunes;
- 4 626 $ à Direction chrétienne (Innovation jeunes)

Approuver les quatre (4) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-15 15:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1174105006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions, terminant le 30 juin 2018, avec différents organismes à différents organismes dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018) et accorder une contribution de 18 504 $

CONTENU

CONTEXTE

Relativement au Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ 2017)
La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signées par les deux parties.

Relativement à l'Entente administrative Ville-MIDI 2017 - 2018 : accueil et intégration des immigrants
Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En mai 2016, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2016-2017 a pris fin le 31 mars 2017.

Le 21 août 2017, le conseil municipal a approuvé une nouvelle entente annuelle entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusiveLa Ville et le MIDI ont convenu d'axes d'interventions prioritaires, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment les quartiers plus défavorisés, les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination. Également, les deux parties ont convenu de l'ajout d'un nouvel axe portant sur les enjeux d'immigration ayant un rapport avec la participation et l'inclusion des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes au sein de la société d'accueil montréalaise.Le projet réalisé par l'arrondissement répond, notamment, aux critères suivants :

· S'inscrit dans les domaines d'intervention du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et soutient les priorités stratégiques montréalaises en matière d'harmonisation des relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et dans les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination;
· Le projet fait l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu;
· L'aide financière accordée ne se substitue pas aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions relatives à la Ville de Montréal :

- Résolution numéro CM17 1000 en date du 22 août 2017 (1175970005) : Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 $, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme.
- Résolution numéro CM16 0592 : Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 1 900 000 $, pour la période 2016 - 2017, afin de planifier, de mettre en oeuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.
- Résolution numéro : CM14 0818 du 21 août 2014: Approuver un projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 3 100 000 $, pour la période 2014-2016, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes (1144251004)
- Résolution numéro : CM11 0162 du 24 mars 2011: Approuver un projet d'entente triennale 2011-2014 entre le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes/autoriser la réception d'une somme 8 195 000 $, pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2014 (1114251001)
- Résolution numéro : CE07 0768 du 31 mai 2007: Accorder un montant de 150 000 $ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en oeuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités

jeunesse municipales » (1071535001)

Décisions relatives à l'arrondissement de Ville-Marie
Résolution CA16 2400586 en date du 13 décembre (1160173004) - Approuver les 4 conventions avec divers organismes dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et accorder une contribution totale de 18 504 $

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie bénéficie d'une enveloppe totale annuelle de 18 504 $ dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans. Ce programme permet d'offrir un soutien financier dans quatre domaines d'activités, soit la diversité sociale, le loisir culturel, les activités physiques, sportives et de plein air urbain, ainsi que l'environnement et le développement durable. Un comité de sélection composé de deux agents de développement et d'un conseiller en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie recommande le soutien des quatre projets suivants qui s'inscrivent dans les orientations du programme et qui ont démontré leur pertinence face aux enjeux identifiés dans les différents milieux.

Programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans			
Organismes	**Projets**	**Détails**	**Districts électoraux**
Direction chrétienne inc. (Innovation jeunes)	Mon jardin, ma ville	Projet en agriculture urbaine visant à développer les compétences sociales et professionnelles des jeunes ainsi que leur engagement communautaire.	District de Peter-McGill
Association les Chemins du Soleil	Coopérative jeunesse service	Projet de mise sur pied d'une coopérative jeunesse de service favorisant le développement global des jeunes de 12 à 17 ans.	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques
Oxy-jeunes inc.	Spectacle d'expression jeunesse Centre-Sud	Projet en loisir culturel d'ateliers d'expression artistique pour les jeunes et favorisant leur implication citoyenne. Culminant par l'organisation et la participation d'un spectacle dans le cadre de la programmation estivale de l'Arrondissement.	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques
Carrefour de ressources en interculturel	Les rendez-vous interculturels du Centre-Sud : 12 e édition	Projet favorisant une réflexion approfondie des jeunes sur des thèmes interculturels, tels que l'identité et les préjugés	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques

JUSTIFICATION

Les projets s'inscrivent dans les paramètres de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans. Les projets recommandés dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans sont des projets structurants pour les quartiers dans lesquels ils sont réalisés, ils ont fait leurs preuves et visent des enjeux locaux identifiés par le milieu

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière est non récurrente. Les versements se feront conformément aux politiques prescrites aux conventions.
Le financement de la contribution financière de 18 504 $ se répartit ainsi :

Un montant de 11 544 $ sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'Entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion **(Ville-MIDI 2017-2018);**

Un autre montant de 6 960 $ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

Organismes	Ville Mtl (diversité sociale)	MIDI	Total
Direction chrétienne inc. (Innovation jeunes)	1 740 $	2 886 $	4 626 $
Association les Chemins du Soleil	1 740 $	2 886 $	4 626 $
Oxy-jeunes inc.	1 740 $	2 886 $	4 626 $
Carrefour de ressources en interculturel	1 740 $	2 886 $	4 626 $
TOTAL	**6 960 $**	**11 544 $**	**18 504 $**

Voir fichier en pièce jointe pour les aspects financiers relatifs au dossier décisionnel. Les informations budgétaires et comptables seront indiquées dans l'intervention du Service des finances.

Les sommes du programmes doivent être engagées avant le 1er décembre 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets d'intégration visent au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ces projets vont dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les quatre projets sont offerts à des jeunes vivant dans des zones identifiées comme défavorisées. Les jeunes touchés par ces projets sont d'origines culturelles diverses. Ces projets s'inscrivent dans la philosophie de l'intervention municipale en favorisant l'implication des jeunes dans les processus de décision. Environ 580 jeunes seront touchés par ces projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues aux conventions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les organismes déposeront un rapport d'étape et un bilan au plus tard le 31 juillet 2018. Ces spécifications sont inscrites dans les conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mourad BENZIDANE, Direction générale
Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Mourad BENZIDANE, 15 novembre 2017
Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 14 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2017-11-06
Linda GOULET Agente de développement	Josée POIRIER Chef de division	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.20

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1175038004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde et accorder une contribution, sous forme de prêt d'installation, d'une valeur de 5 301 $, par année

D'approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde..

D'accorder, à cette fin, une contribution d'une valeur de 5 301 $ sous forme de prêt d'installation

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-16 10:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1175038004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde et accorder une contribution, sous forme de prêt d'installation, d'une valeur de 5 301 $, par année

CONTENU

CONTEXTE

Le Club de patinage artistique Camillien-Houde évolue dans le secteur depuis près de 40 ans, sous l'égide de l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde, qui a pour mission de rejoindre et de desservir la communauté du quartier Centre-Sud de Montréal et des environs par le biais d'activités communautaires, sportives, culturelles, récréatives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Club de patinage artistique Camillien-Houde offre des programmes de patinage artistique adaptés aux besoins et aux habiletés des petits comme des grands, des débutants comme des experts. Celles et ceux qui désirent améliorer leurs habiletés de patinage, de danse sur glace, de style libre ou d'interprétation y trouveront leur compte. Le Club offre 3 programmes: Patinage-Plus, Patinage STAR, Patinage-Plus adultes. Près de 200 membres composent le club.

JUSTIFICATION

La convention a pour objectif de consolider les prêts (locaux, heures de glace gratuites, etc,) octroyés à l'organisme par l'arrondissement de Ville-Marie.
Ce club de patinage artistique, qui évolue dans un quartier défavorisé de Montréal, répond à des besoins déjà exprimés par la communauté en termes d'activités sportives.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces prêts aident l'organisme à rendre les activités plus accessibles. Ils permettent également à l'organisme de contribuer à l'achat d'équipements qu'il prête à leurs membres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'agente de développement du secteur sport rencontre et/ou discute de façon régulière avec la responsable de l'organisme. Les activités de l'organisme sont également disponible sur le site Web ou dans les publications de celui-ci et accessible à tous.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2017 à Avril 2018 - saison 2017-2018
Septembre 2018 à Avril 2019 - saison 2018-2019
Septembre 2019 à Avril 2020 - saison 2019-2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-09-20
Maryse ROBITAILLE Agent (e) de developpement d'activites culturelles physiques et sportives	Frédéric BEAUDRY Chef de section	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.21

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1170225006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 60 403,26 $ à Mécano Industrie 2015 inc. pour la réparation et l'entretien d'installation électromécanique à la Place d'Armes et autoriser une dépense maximale de 60 403,26 $ (appel d'offres sur invitation VMI-17-012 – 1 soumissionnaire)

D'autoriser une dépense maximale de 60 403,26 $, pour la réparation et entretien d'installation électro-mécanique à la Place d'Armes pour une durée de trois ans;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Mécano Industrie 2015 Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 60 403,26 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges (appel d'offres public VMI-17-012 - 1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-16 09:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1170225006**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 60 403,26 $ à Mécano Industrie 2015 inc. pour la réparation et l'entretien d'installation électromécanique à la Place d'Armes et autoriser une dépense maximale de 60 403,26 $ (appel d'offres sur invitation VMI-17-012 – 1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La nouvelle Place d'Armes a été mise en service en 2012 et comporte une fontaine pour laquelle la salle mécanique si y rattachant est localisée en sous-sol dans l'ancienne vespasienne. Cette salle est accessible par l'entremise de deux(2) mégas portes ayant aussi comme fonction celle de banc public lorsqu'elles ne sont pas en position ouverte. Vu leur envergure, ces portes sont opérées par des systèmes complexes et imposants, qui depuis leur mise en service ont reçu que des interventions ponctuelles d'entretien.
Les systèmes d'opérations de ces portes sont soumis à des conditions pour lesquelles ils n'ont pas été nécessairement conçus. Ces équipements se situent à l'extérieur sous les bancs et sont exposés à la pluie, à la neige et au gel. Ceci fait en sorte que ces derniers se sont détériorés très rapidement jusqu'au point où ils ne sont plus fonctionnels . Il y a donc un besoin majeur d'effectuer une mise à niveau des systèmes d'ouverture et de prévoir un programme d'entretien plus régulier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Cette intervention consiste à remplacer l'ensemble des composantes majeures par des équipements plus robustes et destinés à être utilisés à l'extérieur. De plus, elle comprend l'ajout de protection supplémentaire pour augmenter la longévité des équipements ainsi qu'un contrat d'entretien sur 3 ans afin de garantir le bon fonctionnement. La mise à niveau et l'entretien touchent les composantes suivantes :

· les moteurs électriques
· les réducteurs, freins électriques et cylindres hydrauliques
· les systèmes électriques d'alimentation, de contrôle ainsi que certains capteurs
· l'ajout de protection contre les intempéries
· un service d'entretien sur une période de trois ans.

JUSTIFICATION

À la suite d'un appel d'offres sur invitation pour lequel il y a eu 4 invités, nous n'avons reçu qu'une seule soumission conforme. La firme Mécano Industrie 2015 Inc. a déposé une offre au montant total de 60 403,26 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Place d'Armes et sa fontaine sont des attraits touristiques majeurs du Vieux-Montréal. Il est important qu'il n'y ait pas d'interruption dans l'opération de la fontaine. La qualité de l'entretien de la mécanique de la fontaine dépend de l'accès à cette dernière.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 17 novembre 2017
Travaux de mise à niveau novembre et décembre 2017
Fin du contrat d'entretien: mi-novembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert BÉDARD
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-06

Alain DUFRESNE
Directeur adjoint

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.22

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1150225001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA17 240329, modifier la convention afin d'augmenter la valeur des honoraires du contrat de services professionnels avec Comeau Experts-Conseils et Conception Paysage inc. en majorant le montant total de 119 339,45 $ à 163 736,70 $ et autoriser une dépense additionnelle de 44 397,25 $ pour la conception des plans et devis de l'aménagement d'un terrain multisports sur surface synthétique au Parc Rutherford

D'autoriser une dépense additionnelle de 44 397.25 $, taxes incluses, pour la conception des plans et devis de l'aménagement d'un terrain multisports sur surface synthétique au Parc Rutherford ;

D'augmenter la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Comeau Experts-Conseils et Conception Paysage inc. en majorant le montant total de 119 339,45 $ à 163 736,70 $, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-16 10:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION

Dossier # :1150225001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA17 240329, modifier la convention afin d'augmenter la valeur des honoraires du contrat de services professionnels avec Comeau Experts-Conseils et Conception Paysage inc. en majorant le montant total de 119 339,45 $ à 163 736,70 $ et autoriser une dépense additionnelle de 44 397,25 $ pour la conception des plans et devis de l'aménagement d'un terrain multisports sur surface synthétique au Parc Rutherford

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire addenda consiste à ajuster les honoraires rattachés au contrat de services professionnels pour le projet du Parc Rutherford de 119 339.45 $ à 163 736.70 $, soit une révision à la hausse de 44 397.26 $.
Deux ajustements justifient cette augmentation, un premier touche les honoraires de base calculés à pourcentage sur la valeur du forfait des travaux. Initialement le projet était budgété à 2,8 M$, mais suite aux changements de programme des travaux et aux conditions du marché, le forfait au contrat de construction était plutôt de 3,39 M$. Cet ajustement a donc impliqué une augmentation de 9 722.16 $ taxes incluses des honoraires de base.

Le deuxième ajustement touche les services reliés aux imprévus rencontrés pendant le chantier. Suite à une évaluation optimiste de la capacité portante du toit du réservoir fourni par la Ville à la firme, nous avons dû revoir en cours de chantier la totalité des niveaux du terrain afin de respecter la capacité portante révisée du toit. Cet imprévu a nécessité la révision d'un nombre important de plans du projet. Cet ajustement de 34 675.10 $ payé selon les termes du contrat a dû faire l'objet de négociations. De façon globale, les honoraires du projet étaient initialement de l'ordre de 3,7 % de la valeur des travaux, suite aux présents ajustements nous nous retrouvons à 3,9% de la valeur des travaux. Ce qui est très peu, sachant que normalement pour des projets d'ingénierie, nous devrions être autour de 7 %.

Les contingences au contrat de construction ont été adéquates pour couvrir les coûts découlant de l'ensemble des imprévus rencontrés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert BÉDARD
Ingénieur

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1150225001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 119 339,45 $, approuver la convention avec Comeau Experts-Conseils et Conception Paysage inc. pour la conception des plans et devis de l'aménagement d'un terrain multisports sur surface synthétique au Parc Rutherford et autoriser une dépense maximale de 119 339,45 $ (appel d'offres public VMP-15-007 - 5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En août 2012 l'Arrondissement de Ville-Marie mandatait le Bureau de projets du Service des grands parcs et du verdissement et du Mont-Royal pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement du terrain multisports au Parc Rutherford pour un montant de 175 000 $. Les plans et devis préliminaires ont été livrés dans le cadre de ce mandat. Par la suite, le processus d'obtention des autorisations requises s'est échelonné jusqu'au printemps 2015. Dans le présent contexte, le Bureau de projets du Service des grands parcs et du verdissement a pris la décision, en accord avec l'arrondissement, de se retirer du dossier. Le présent sommaire consiste donc à octroyer un contrat de services professionnels suite à un appel d'offres public pour le remplacement de l'équipe interne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240466 -14 août 2012 - Autoriser une dépense maximale de 300 000 $ en honoraires professionnels et mandater le Bureau Expertise Parcs de la Direction des grands parcs et du verdissement pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement du terrain multisports au Parc Rutherford pour un montant de 175 000 $.
CE11 1519 - 21 septembre 2011 - Appuyer les dix-sept projets énumérés ci-dessous, afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II

CA11 240511 - 12 septembre 2011 - Appuyer le dépôt d'une demande de financement au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (phase II) du Ministère, du Loisir et du Sport pour le projet d'aménagement d'un terrain multisports avec surface en

gazon synthétique au parc Rutherford et confirmer l'engagement de l'arrondissement d'autoriser une affectation de surplus de 750 000 $.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à offrir à l'Arrondissement de Ville-Marie les services professionnels en architecture de paysage spécialisé en aménagement de terrains sportifs et en ingénierie (civil et électrique) en vue d'optimiser et finaliser les plans d'aménagement initiés par les grands parcs, les devis techniques et documents d'appel d'offres, ainsi que la surveillance des travaux (négociation avec l'entrepreneur, approbation de travaux contingents, décomptes, etc..).
Les termes du contrat mettent l'emphase sur une intégration optimale du terrain multisports aux divers projets ayant lieu sur le site du Parc Rutherford et ses abords, tels que celui des Promenades Urbaines dans le secteur de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Le contrat prévoit aussi l'accompagnement de l'arrondissement et la participation de la firme au comité de suivi du projet réunissant les instances municipales et le milieu associatif.

JUSTIFICATION

Suite à un appel d'offres public nous avons reçu 5 offres, par ailleurs lors de cet appel d'offres, Politique de gestion contractuelle de la Ville n'a pas été suivi par l'une des firmes. La firme Exp Design LG a donc été déclarée non conforme. De plus, à l'analyse des offres reçues une deuxiè satisfaisait pas les critères demandés. D'autre part, un important écart se retrouve entre l'offre l'estimation des honoraires, tant pour l'architecte du paysage que ceux des ingénieurs. Lors de de l'estimation, les taux utilisés pour l'architecte de paysage ont été ceux du barème de l'Assoc architectes paysagistes du Québec et pour les ingénieurs, celui stipulé au décret du Conseil du contre, ceci sans tenir compte de l'avancement réalisé dans le présent dossier par l'équipe des Après vérification avec les soumissionnaires, ces derniers semblent très confiants de l'offre dép ayant obtenue la meilleure note finale est donc celle recommandée.

Firmes soumissionnaires	note intérimaire	note finale
Comeau Experts-Conseils inc + Conception Paysage inc.	75	10,5
Les Services EXP inc	84	7,5
Groupe Conseil Génipur inc.	70	7,0
Les Consultants S.M. inc. + Pluritec	68	N/A
Expertise Sports Design LG	N/A	N/A
Dernière estimation réalisée		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)		
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire ($)		
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (%)		

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le réaménagement du Parc Rutherford a été rendu nécessaire du au fait que le Service de l'eau refait la membrane d'étanchéité du toit du réservoir McTavish (infrastructure sous la

surface du parc). Initialement il était planifier de débuter les travaux d'aménagement du parc dès la fin du projet de remplacement de cette membrane. Les travaux du Service de l'eau se terminent au courant de l'été et étant donné que le projet du parc à encouru certain délais, la surface de sable laissé par le projet de la membrane sera laissée à découvert pendant une période d'environ 10 mois. Des travaux mineurs de contrôle du site seront donc requis.
L'autorisation de dépense de 300 000 $ approuvée en septembre 2012 est adéquate pour couvrir les coûts encourus à ce jour (total de 61 993,81 $), les honoraires du présent contrat, les frais incidents nécessaires pendant la période de préparation des plans et devis et ainsi que le coût des certains travaux requis pour le contrôle du site.

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les mesures mises en place permettront notamment de maximiser le verdissement du site afin de minimiser l'impact de la présence d'une surface synthétique dans le secteur et de concevoir l'éclairage de façon à réduire au minimum les débordements lumineux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux d'aménagement sont prévu débuter en mai 2016, situation tardive pour les projets réalisés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II du Gouvernement du Québec. Il devient très important de terminer les plans et devis afin de passer aux étapes subséquentes du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est nécessaire afin d'informer les principaux utilisateurs du parc que celui-ci ne sera pas accessible avant la fin de l'été 2016. Étant donné que le site ne pourrait pas être rendu accessible entre les deux chantiers, ceci dans le but de protéger la nouvelle membrane installée dans le cadre du projet du Service de l'eau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

octroi du présent contrat: 8 juin 2015
préparation des plans et de devis: juin à septembre 2015
période d'appel d'offres: octobre à novembre
octroi du contrat de construction: janvier 2016
période des travaux: mai à août 2016
mise en service: septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérification effectuées, le signataire de recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Josée POIRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert BÉDARD
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-05-26

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.23

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1167203008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source le réemploi le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense supplémentaire de 60 963, 57 $ pour le paiement de trois factures liées à l'élimination et le traitement des sols contaminés non caractérisé conformément à l'entente-cadre 891421

Ratifier une dépense supplémentaire de 60 963.57$, taxes incluses, pour bonifier le bon de commande 1154610 (Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp. pour l'élimination et le traitement des sols contaminés non caractérisé conformément à l'entente-cadre 891421;

D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-13 09:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1167203008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source le réemploi le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense supplémentaire de 60 963, 57 $ pour le paiement de trois factures liées à l'élimination et le traitement des sols contaminés non caractérisé conformément à l'entente-cadre 891421

CONTENU

CONTEXTE

Ratifier une dépense supplémentaire de 60 963.57$ taxes incluses pour bonifier le bon de commande 1154610 pour l'élimination et le traitement des sols contaminés non caractérisé conformément à l'entente-cadre 891421.
Ce montant sera utilisé pour le paiement des factures disponibles en pièces jointes.

Les fonds sont disponibles sous l'imputation 2130-010000-306141-04121-54503-012353.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Laine FORCIER
prepose(e) au controle des dossiers

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1167203008**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 550 000 $, taxes incluses, pour l'élimination et le traitement des sols contaminés non caractérisé pour la période d'octobre 2016 à septembre 2017 conformément à l'entente-cadre 891421 intervenue entre la Ville de Montréal et Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp. – (CG13 0331)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics dans le cadre de ses activités de réparation et d'entretien des infrastructures municipales, doit disposer des sols excavés conformément à la réglementation en vigueur. En septembre 2013, la Division de la planification et du suivi environnemental en collaboration avec le Service de l'approvisionnement ont coordonné deux appels d'offres pour la disposition des sols découlant des travaux d'entretien des infrastructures pour l'ensemble des arrondissements. Le premier est prévu pour les sols qui auront été caractérisés avant l'excavation et le deuxième pour les sols qui auront été excavés sans que ceux-ci soient caractérisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Prolongation de l' ententes cadre 891421 pour une période de douze (12) mois **Numéro de dossier :** 1167315002

DESCRIPTION

L' entente cadre portent sur le traitement ou l'élimination de sols contaminés qui ne sont pas caractérisés.
Les 3 catégories de sols contaminés visés par ces ententes se résument comme suit:

Sols de catégorie < C
Sols dont le niveau de contamination est inférieur ou égal aux valeurs maximales acceptables de l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT).

Sols C-RESC – contamination organique biodégradable
Sols contenant des COV ou des composés organiques peu volatils (HP C10–C50, HAP biodégradables) en concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC. Ces sols peuvent contenir d'autres types de contaminants, mais en concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe II RPRT.

Sols C-RESC – contamination inorganique ou mixte
Sols contenant des composés inorganiques ou organiques non biodégradables en concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC. Ces sols peuvent contenir d'autres types de contaminants, mais en concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC.

Selon les lois en vigueur dans le domaine des sols contaminés, les sols en piles, doivent être acheminés vers des sites de traitement ou d'enfouissement autorisés par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en fonction de leur niveau de contamination.

Il a été observé durant les trois dernières années que la majorité des sols excavés par les arrondissements lors de travaux d'urgence, de travaux planifiés ou dans des lieux à accès restreint ne sont pas contaminés ou le sont faiblement. Dans ces conditions les quantités de sols excavés par les arrondissements sont trop grandes pour pouvoir être acheminées dans les cours de voiries pour fins de caractérisation avant leur transport vers des lieux autorisés par le Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Les présentes ententes-cadres visent les sols excavés par les arrondissements qui ne présentent pas d'indice visuel ou olfactif de contamination et qui ne sont pas caractérisés. Ces sols doivent être acheminés dans des lieux autorisés pour être caractérisés, puis valorisés, traités ou éliminés conformément aux lois et règlements en vigueur en fonction de leur niveau de contamination.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en accord avec les orientations et objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, étant donné que la saine gestion de la disposition des sols excavés, contribue à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

John AGUILAR, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-09-20

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.24

2017/11/22
19:00

(2)

Dossier # : 1170619008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 25 300 $

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :
- 1 000 $ à l'Association Les Chemins du Soleil;
- 1 000 $ à l'Association des familles du Centre-Sud;
- 500 $ au Jardin communautaire Sainte-Marie;
- 200 $ au RAPLIQ;
- 1 200 $ à Innovation Jeunes;
- 450 $ à la Société écocitoyenne de Montréal;
- 5 000 $ à Action Centre-Ville;
- 1 500 $ au Carrefour socioculturel du Centre Afrika;
- 4 250 $ au Club optimiste Saint-Jacques;
- 2 500 $ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc;
- 3 000 $ à La Relance Jeunes et Familles (RJF) inc;
- 200 $ à Univers des chiens inc;
- 500 $ au Musée Marguerite-Bourgeoys;
- 4 000 $ au Carrefour alimentaire Centre-Sud.

D'imputer cette dépense totale de 25 300 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-17 15:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1170619008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 25 300 $

CONTENU

CONTEXTE

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants. À titre d'information, les organismes ont été identifiés selon leur adresse dans les districts concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées	District
1 000 $	Madame Annie Lalonde Association Les Chemins du Soleil 1155, rue Alexandre-DeSève Montréal (QC) H2L 2T7 Téléphone : 514-528-9991 * Fête de Noël – Programme 6-12 ans et adolescents	Saint-Jacques
1 000 $	Madame Pascale Huberty Association des familles du Centre-Sud 1489, rue Dufresne Montréal (QC) H2K 3J4 Téléphone : 514-564-3063 * Fête et exposition des 10 ans de l'AFCS	Sainte-Marie
500 $	Monsieur Bruno W. Caron Jardin communautaire Sainte-Marie 2359, rue Logan Montréal (QC) H2K 2B4 Téléphone : 514-419-1665 * Fonctionnement de l'organisme	Sainte-Marie

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées	District
200 $	Madame Linda Gauthier RAPLIQ 1371, boulevard Saint-Joseph Est Montréal (QC) H2J 1M4 Téléphone : 514-656-1664 * Vernissage cocktail-bénéfice du RAPLIQ, le 5 décembre 2017	Hors territoire Arrondissement Plateau-Mont-Royal
1 200 $	Madame Jenna Smith Innovation Jeunes 150-1410, rue Pierce Montréal (QC) H3H 2K2 Téléphone : 514-843-3996 * Lancement de la nouvelle bibliothèque Jeunes qui a eu lieu le 29 septembre dernier	Peter-McGill
450 $	Madame Roxanne L'Écuyer Société écocitoyenne de Montréal 2187, rue Larivière Montréal (QC) H2K 1P5 Téléphone : 514-523-2653 * Forum citoyen de la SÉM – Édition 2017 qui aura lieu le 25 novembre 2017.	Sainte-Marie
5 000 $	Madame Yamina Bessar Action Centre-Ville 201-105, rue Ontario Est Montréal (QC) H2X 1G9 Téléphone : 514878-0847 * Fonctionnement de l'organisme	Saint-Jacques
1 500 $	Monsieur Jean-François Bégin Carrefour socioculturel du centre Afrika 1644, rue Saint-Hubert Montréal (QC) H2L 3Z3 Téléphone : 514-843-4019 * La contribution est destinée à Chœur Baobab en vue du lancement du livre JE NE SUIS PAS UN EXILÉ qui aura lieu le 29 novembre 2017.	Saint-Jacques
4 250 $	Monsieur Pierre Monette Club optimiste Saint-Jacques de Montréal 1750, rue Beaudry Montréal (QC) H2L 3E9 Téléphone : 514-522-2033 * Dépouillement de l'arbre de Noël (25-12-2017) et distribution d'une centaine de paniers de Noël d'une valeur de 100 $ et plus (21-12-2017).	Saint-Jacques

2 500 $	Monsieur Michel Godin Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc. 2022, rue de la Visitation Montréal (QC) H2L 3C7 Téléphone : 514-571-3678 * Dépouillement de l'arbre de Noël pour plus de 200 enfants suivi d'un repas chaud et d'une remise de cadeau, le 20 décembre 2017.	Saint-Jacques

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées	District
3 000 $	Monsieur Benoit De Guire La Relance Jeunes et Familles (RJF) inc. 2200, rue Parthenais Montréal (QC) H2K 3T4 Téléphone : 514-525-1508 * Permettre à l'organisme de poursuivre sa mission de « Permettre à chaque enfant de partir à chances égales dans la vie ».	Sainte-Marie
200 $	Madame Sarah Dauphinais Univers des chiens inc. 2861, rue de Rouen Montréal (QC) H2K 1N8 Téléphone : 819-699-8464 * Fonctionnement de l'organisme	Sainte-Marie
500 $	Monsieur Stéphan Martel Musée Marguerite-Bourgeoys 400, rue Saint-Paul Est Montréal (QC) H2Y 1H4 Téléphone : 514-282-8670 * Collecte de livres à l'intention des personnes immigrantes afin de les aider dans leur intégration.	Saint-Jacques
4 000 $	Monsieur Jean-Philippe Vermette Carrefour alimentaire Centre-Sud 2349, rue de Rouen Montréal (QC) H2K 1L8 Téléphone : 514-525-6611 * Magasin-Partage de Noël qui aura lieu les 14 et 15 décembre 2017.	Sainte-Marie

<u>TOTAUX PAR DISTRICT:</u>
- Cabinet de la mairesse: 200 $
- Sainte-Marie: 9 150 $
- Saint-Jacques: 14 750 $
- Peter-McGill: 1 200 $

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-08
Ginette OUIMET Chargée de secrétariat	Dominique MARTHET Chef de division ressources financières et matérielles

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1174870005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 31 août 2017

De prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 31 août 2017.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-13 15:21

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1174870005**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 31 août 2017

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)* , la Ville de Montréal doit déposer semestriellement une évolution budgétaire.
Afin de se conformer à la Loi et de répondre à une demande spécifique du comité de vérification, la Direction de la comptabilité a décidé de produire pour l'année 2017 des états comparatifs des revenus et des dépenses pour les périodes se terminant les 31 mars, 30 juin et 31 août. Ainsi, le trésorier de la Ville délègue aux arrondissements cette obligation.

De plus, et dans un processus de saine gestion budgétaire, il est indispensable de réviser périodiquement la situation financière en examinant la tendance des résultats.
L'évolution budgétaire s'avère être un instrument privilégié pour établir ce constat et ainsi s'ajuster selon les différents événements survenus en cours d'exercice dans l'arrondissement.
Le suivi budgétaire s'applique aux dépenses de fonctionnement et revenus générés.
L'objectif est de présenter les dépenses et les revenus anticipés par rapport au budget modifié et d'en dégager les écarts les plus significatifs.

C'est pour cette raison que le rapport des projections budgétaires au 31 Août 2017 est déposé tel que demandé par le Directeur de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 240481 - Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 juin 2017
CA17 240258 - Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 31 mars 2017
CA16 240491 - Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 31 août 2016

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie anticipe au 31 août 2017 un excédent d'opération de 8 491,0 K$ pour la fin de l'exercice 2017

JUSTIFICATION

Le budget original de dépenses de l'arrondissement de Ville-Marie est de 84 377,5

K$ pour l'exercice 2017 et le budget modifié au 31 août 2017 s'élève à 95 215,2 K$ soit un écart de 10 837,7 K$ par rapport au budget original.

Cet écart s'explique de la manière suivante :

- Affectation de surplus de l'arrondissement : 10 743,0 K$ pour financer divers projets de l'arrondissement de Ville-Marie (Gestion de paniers de rue, fonds de soutien aux organismes CSLDS, approvisionnement en sel de déglaçage, projets de piétonnisation, aménagement place Émilie-Gamelin, Graffitis, murales,..,)
- Crédits additionnels : 94,7 K$ pour financer les célébrations du 375ème anniversaire de Montréal.

REVENUS

Les revenus présentent un dépassement anticipé de la cible de 6 958,7 K$, qui se répartit de la manière suivante :

- Occupation du domaine public : 2 200,0 K$
- Permis de construction et modification : 3 813,2 K$
- Services techniques divers : 515,0 K$
- Récupération de frais & réclamations (dépôts et pénalités) : 350,0 K$
- Constats - Surveillance du stationnement : 150,0 K$
- Autres revenus` : 0,5 K$

Cependant nous anticipons un déficit pour le poste suivant :

- Études de demande : (70,0) K$

DÉPENSES

Les dépenses présentent une économie anticipée de 1 532,3 K$ par rapport au budget modifié, qui se répartit de la manière suivante :

Rémunération globale - économie anticipée de 173,8 K$:

- Salaire des employés à traitement : 72,9 K$
- Ajustements salariaux et primes : (150,9) K$
- Salaire des employés cols bleus et auxiliaires : (340,7) K$
- Temps supplémentaire employés manuels : 563,8 K$
- Maladie : 0,7 K$
- Cotisations de l'employeur : 28,0 K$

Autres familles - économie anticipée de 1 358,5 K$:

- Transport et communication : 98,1 K$
- Services prof. techniques & autres : 551,1 K$
- Location, entretien et réparation : 219,9 K$
- Achats en Aqueduc : (410,7) K$
- Biens durables : 0,1 K$
- Contributions : 100,0 K$

- Autres objets : 800,0 K$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le rapport d'évolution budgétaire au 31 août 2017, tel que transmis au Service des finances le 22 septembre 2017, est déposé en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-10-18
Philippe LEMIRE Conseiller(ere) en gestion des ressources financieres	Dominique MARTHET Chef de division ressources financières et matérielles

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1175237001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 septembre 2017

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 septembre 2017.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-15 14:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1175237001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 septembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au
conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs
aux fonctionnaires.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au
conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi
que des demandes de paiement **pour la période du 1er au 30 septembre 2017.**

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en
vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux
fonctionnaires et employés (CA-24-009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-09
Sandy PINNA Prepose(e) au controle des dossiers	Domenico ZAMBITO Secrétaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.01

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1177400003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'aménagement d'un stationnement souterrain avec des voies d'accès plus étroites que le minimum requis, ainsi que deux unités en double, pour le bâtiment situé au 1240, rue du square-Phillips (édifice Birks)

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'aménagement d'un stationnement souterrain avec des voies d'accès plus étroites que le minimum requis, ainsi que deux unités en double, pour le bâtiment situé au 1240, rue du Square-Phillips.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-10-30 10:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1177400003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'aménagement d'un stationnement souterrain avec des voies d'accès plus étroites que le minimum requis, ainsi que deux unités en double, pour le bâtiment situé au 1240, rue du square-Phillips (édifice Birks)

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande s'inscrit dans le cadre du projet de transformation de l'édifice Birks en hôtel, dont les permis d'agrandissement et de travaux ont été émis au printemps et à l'été 2017. Elle vise à autoriser, dans le cadre du réaménagement du premier sous-sol en stationnement, des voies d'accès plus étroites que le minimum requis par le Règlement d'urbanisme, ainsi que deux unités en double (3001334511).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet
L'immeuble du magasin Birks, construit en 1894, fait l'objet de travaux de transformation, comprenant l'ajout de deux étages, afin d'accueillir un hôtel. L'hôtel comprendra 131 chambres et le rez-de-chaussée sera divisé afin de loger un restaurant et le magasin Birks. Un stationnement de 25 unités, opéré par un service de valets, sera aménagé au premier sous-sol.

Les dérogations
Les dérogations portent sur la largeur de trois voies de circulation ainsi que sur la desserte de deux unités de stationnement.

Selon l'article 620 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), une aire de stationnement doit comporter une voie de circulation conduisant à chaque unité de stationnement. De plus, la voie de circulation menant à chaque unité de stationnement doit avoir une largeur d'au moins 5,5 mètres lorsque l'unité de stationnement est perpendiculaire à la voie de circulation.

Dans le projet soumis, trois voies de circulation présentent une largeur inférieure à la norme énoncée, avec respectivement 5,3 mètres, 4,8 mètres et 2,7 mètres. Par ailleurs,

deux unités de stationnement ne sont pas desservies par une voie de circulation mais sont accessibles via d'autres unités de stationnement.

JUSTIFICATION

Le réaménagement de l'édifice Birks en hôtel est un projet d'insertion de nouveaux usages dans un bâtiment qui n'était pas conçu à cet effet. Ainsi, le réaménagement du sous-sol en stationnement implique de s'adapter aux composantes du bâti existant. L'hôtel souhaite disposer de 25 unités afin de desservir les 131 chambres. Diminuer le nombre d'unités pourrait causer un préjudice au requérant et au nouvel usage hôtelier autorisé de plein droit.
La largeur de trois sections de voies de circulation déroge pour deux d'entre elles de 20 cm et 70 cm. La troisième dérogation porte sur un passage entre deux murs existants d'une largeur de 2,7 mètres. Ainsi, cette largeur de voie ne dure que sur une courte distance, soit l'épaisseur des murs existants, et devient conforme de part et d'autre de ce passage. Le stationnement ne sera accessible qu'au service de valets et non aux clients directement, ce qui réduit fortement les possibilités d'accident.

Les dérogations demandées à la largeur minimale et à la desserte de deux unités de stationnement sont considérées comme mineures car elles demeurent fonctionnelles, d'autant plus dans un contexte où les automobiles circulant dans le stationnement seront exclusivement conduites par le service de valet.

Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable pour cette demande lors de sa séance du 5 octobre 2017.

En conséquence, **la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable** à cette demande de dérogation mineure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

§ Conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charlotte HORNY
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-26

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1177199018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vertu de la résolution CA13 240241, une garantie monétaire de 165 320 $ pour la démolition du bâtiment situé aux 1953-1961, rue Sainte-Catherine Ouest

D'exiger, préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition pour le bâtiment situé aux 1953-1961, rue Sainte-Catherine Est, conformément aux conditions de la résolution CA13 240241, le dépôt d'une lettre de garantie de 165 320 $, à titre de garantie monétaire visant à assurer l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé;
Cette garantie monétaire doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition et le programme de réutilisation du sol dégagé soient complétés.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-10 13:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1177199018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vertu de la résolution CA13 240241, une garantie monétaire de 165 320 $ pour la démolition du bâtiment situé aux 1953-1961, rue Sainte-Catherine Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de certificat d'autorisation de démolition (3001215721) a été déposée afin d'autoriser la démolition du bâtiment situé aux 1953-1961, rue Sainte-Catherine Ouest. Cette démolition est déjà autorisée par la résolution CA13 240241, moyennant le dépôt d'une garantie monétaire visant à assurer la réalisation du projet de remplacement.

Le montant de la garantie monétaire exigible n'était toutefois pas fixé par cette résolution, conformément à la pratique alors en vigueur. Dès lors, ce montant doit être approuvé par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240241 - 7 mai 2013 - Adopter une résolution autorisant la démolition d'un bâtiment commercial de 5 étages, situé aux 1953-1961, rue Sainte-Catherine Ouest, et la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial de 4 étages avec 10 étages en surhauteur, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (1136090007).

DESCRIPTION

Le site
L'immeuble visé est constitué du lot 1 064 568 du cadastre du Québec et occupé par un bâtiment commercial de 5 étages. Il a été construit en 1943, à des fins commerciales.

L'emplacement est compris dans l'unité de paysage « Artère commerciale ».

Le projet
La demande vise à autoriser le montant de la garantie monétaire exigible pour la démolition du bâtiment et la réalisation du projet de remplacement. Celui-ci doit être égal à 20 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière pour le bâtiment à démolir (826 600 $), soit 165 320 $.

Le projet de remplacement, autorisé en 2013 par projet particulier, vise la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial de 14 étages.

JUSTIFICATION

La garantie monétaire satisfait aux exigences de la résolution CA13 240241 et respecte le calcul prévu au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) depuis août 2014.
En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-09

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.03

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1174869010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation à des fins de bureaux, la démolition partielle et l'agrandissement des bâtiments respectivement situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

1) D'accorder, pour les lots 1 181 954 et 1 181 987 situés en bordure de la rue De La Gauchetière entre les rues Bernadette et Notre-Dame-de-Lourdes, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation:

a) de démolir tout en conservant et restaurant la façade du 429, rue De La Gauchetière Est;
b) d'agrandir et de réunir les bâtiments situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, malgré les articles 9 et 177 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le tout substantiellement conforme aux plans signés et scellés par *Menkes, Shonner, Dagenais, Letourneux* , architectes, daté du 13 avril 2017 et estampillés par l'arrondissement le 4 octobre 2017;
c) d'occuper la totalité du bâtiment aux fins de l'usage «bureau»;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

a) respecter un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
b) conserver in situ et restaurer la façade du bâtiment situé au 429, rue De La Gauchetière Est afin de l'intégrer au projet d'agrandissement;
c) fournir, au dépôt de la demande de permis de transformation, des lettres d'ententes signées par chacun des locataires résidents au 441, rue de La Gauchetière Est ainsi que leur date de résiliation ou de fin de bail;
d) au dépôt de la demande de permis de transformation, fournir un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du projet qui met en valeur les façades tout en contribuant au confort de la rue;

e) soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure de titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent:
i) préserver et mettre en valeur l'ensemble formé de deux immeubles
ii) les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;

3) De fixer la prise d'effet de cette autorisation au jour où son titulaire déposera à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises une lettre de garantie bancaire de 115 075 $; cette garantie doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux prévus au paragraphe 1 soient réalisés et qu'un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du projet soit fourni;

4) De fixer un délai de 60 mois pour l'obtention d'un permis de transformation pour les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-06 14:53

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1174869010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation à des fins de bureaux, la démolition partielle et l'agrandissement des bâtiments respectivement situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier a été déposée afin d'autoriser l'occupation à des fins de bureaux, la démolition partielle et l'agrandissement de deux bâtiments respectivement situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est. (3001325606)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le site comprend deux bâtiments sur deux propriétés distinctes appartenant au même propriétaire.

429, rue De La Gauchetière Est

· Bâtiment de 2 étages hors-sol comprenant 1 sous-sol, construit en 1885;
· Terrain d'une superficie de 465 m^2;
· Construit à l'époque comme résidence, transformé au fil du temps; une imprimerie, une salle de réception, un restaurant et un bar ont occupé les lieux;
· Actuellement occupé par les bureaux de Construction Santé Montréal.

441, rue De La Gauchetière Est

· Bâtiment de 3 étages hors sol comprenant 1 sous-sol, construit en 1891;
· Terrain d'une superficie de 1 040 m^2;
· Agrandissement d'une annexe d'un étage vers 1908 a rendu le bâtiment mitoyen avec le 429, rue De La Gauchetière Est;
· Aire de stationnement extérieure de 14 unités accessible par la rue Bernadette;
· Toujours occupé à des fins résidentielles, le bâtiment comprend 7 locataires résidentiels aux étages et des espaces de bureaux vacants au rez-de-chaussée et sous-sol.

Un énoncé d'intérêt patrimonial a été réalisé en 2014 pour ces deux bâtiments. Brièvement, leur intérêt patrimonial repose sur leur valeur architecturale, qui résulte d'une composition soignée des façades démontrant la maîtrise des détails architecturaux (lucarnes, corniche, chaînage d'angle, etc.) et utilisant des matériaux de qualité tels la pierre et l'ardoise. Le 441 marque la composition paysagère par sa hauteur légèrement prédominante qui se conjugue à son parterre gazonné et planté qui permet à ce tronçon très urbain et minéral de respirer. Lors de l'élaboration de l'énoncé d'intérêt patrimonial, il a été convenu qu'il serait préférable, pour le bâtiment situé au 429, rue De La Gauchetière, de conserver la façade ainsi qu'un volume de deux étages sur rue. Le choix de la démolition partielle s'explique principalement par l'absence de trace des aménagements d'origines, étant donné que le bâtiment a été transformé à plusieurs reprises au fil des multiples occupations du bâtiment à travers les années.

Projet
La proposition vise à autoriser la démolition partielle du 429, rue De La Gauchetière Est tout en conservant et restaurant sa façade, qui sera intégrée au projet. Une construction de 4 étages en remplacement de l'annexe qui servait d'imprimerie est prévue. Des retraits significatifs entre chaque étage éviteront l'effet de masse et permettront une meilleure lecture de la volumétrie d'origine. Les nouveaux volumes rehaussant la façade conservée du 429, De La Gauchetière Est sont en recul d'au moins quatre mètres. L'ancienne porte du bâtiment est condamnée et remplacée par des nouveaux panneaux de verre fixes.

Le bâtiment situé au 441, rue De La Gauchetière Est sera conservé et restauré dans son intégralité. Le projet prévoit son agrandissement par l'ajout de 4 étages sur le stationnement de surface actuel situé à l'arrière. Les nouveaux volumes, revêtus de panneaux de verre clairs et opalescents, présentent une expression architecturale contrastante avec les sections de bâtiments conservés, mais ont un impact visuel faible depuis la voie publique. Les façades nord et ouest sont revêtues de maçonnerie sur une base appareillant le traitement de la fondation du bâtiment d'origine.

L'ensemble des deux bâtiments, incluant l'agrandissement de 4 étages à l'arrière, sera utilisé à des fins de bureaux.

En ce qui concerne l'aménagement paysager, la cour avant gazonnée et plantée devant le numéro 441 demeurera.

Paramètres réglementaires

· Dans la zone M3B, l'usage « bureau » est autorisé aux niveaux inférieurs au rez-de-chaussée, au rez-de-chaussée et au niveau immédiatement supérieur au rez-de-chaussée, alors que le projet prévoit ces usages à tous les niveaux (art. 177);
· La hauteur maximale prescrite est de 2 étages pour 16 mètres, alors que le projet comporte au maximum 4 étages pour 16,43 mètres (art.9).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

· Elle satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier.
· Cette occupation, à des fins de bureaux, est compatible avec le milieu environnant, l'emplacement étant situé en bordure de la rue De La Gauchetière ainsi qu'à proximité du CHUM.
· Le projet respecte les recommandations générales de l'énoncé de l'intérêt

patrimonial notamment quant à la préservation de la composition architecturale soignée propre à chacun des immeubles ainsi que la présence d'éléments végétaux en cour avant.

· Le retrait significatif (4 m) à partir du 3e étage pour l'agrandissement du 429, rue De La Gauchetière Est permet de préserver la lisibilité de la façade existante ainsi que le rapport d'échelle entre cette dernière et la rue, rappelant les caractéristiques d'origine du Quartier latin de l'époque, alors le haut lieu de la bourgeoisie canadienne-française de la fin du 19e siècle jusqu'au milieu des années 1940

- La conservation du bâtiment sis au 441, rue De La Gauchetière Est ainsi que sa restauration permet de sauvegarder un bâtiment en bon état qui se veut un témoin de l'édification de ce que fut le Quartier latin.

· La simplicité et l'unité architecturale de l'agrandissement permettent de différencier les époques de construction. Les volumes de l'agrandissement restent compatibles à ceux des bâtiments préservés.

· Le choix des matériaux ainsi que la forme proposée privilégie l'innovation et l'expression contemporaine dans la composition architecturale.

· Le projet se trouvant à moins de 500 mètres de la station de métro Berri-UQAM, le nombre minimal d'unités de stationnement requis est de 6, alors que le projet en prévoit 12.

· Le projet permet la densification du site et la réduction des îlots de chaleur.

Cette recommandation favorable s'assortit des conditions suivantes :

§ Fournir, au moment du dépôt de la demande de permis de transformation, des lettres d'ententes signées par chacun des locataires résidents au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est ainsi que leur date de résiliation ou fin de bail;

§ Conserver « in situ » la façade du 429, rue De La Gauchetière Est;

§ Fournir une garantie monétaire d'un montant de 115 075 $ liée à la conservation et la restauration de l'ensemble des bâtiments ainsi que la réalisation d'un aménagement paysager pour l'ensemble du projet.

Lors de la séance du 5 octobre 2017, les membres du CCU ont émis un avis favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - 1er projet de résolution

- Affichage et avis public 15 jours avant le conseil d'arrondissement

- Assemblée publique de consultation
- Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution
- Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution -
- Émission du permis de transformation et certificat d'occupation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BEAULIEU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-24

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1170607009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'accorder, pour le bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- de déroger notamment aux articles 134, 201 et 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- d'occuper le rez-de-chaussée (environ 232 m2) du bâtiment aux fins de l'usage « restaurant » malgré la distance minimale exigée par rapport à un autre restaurant.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-10-25 11:06

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1170607009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3001327592) a été déposée afin d'autoriser l'usage « restaurant », au rez-de-chaussée d'un bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Conditions actuelles

· L'immeuble est situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal et dans l'unité de paysage du Vieux-Montréal;
· Il a été construit en 1864 à des fins commerciales et industrielles : magasin-entrepôt Edwin-Atwater, commerce de peinture et d'importation de verre;
· Il s'élève à 4 étages, avec parement de pierre et toit plat;
· Le rez-de-chaussée était occupé par une boulangerie qui a fermé dernièrement;
· Certaines parties des étages de bureaux font actuellement l'objet de rénovation;
· Il n'y a aucune unité de stationnement dans l'immeuble;
· La cour du côté de la rue Saint-Éloi (considérée comme une cour avant) sert de stationnement pour les locataires (5 à 6 autos).

Projet
La demande vise l'occupation de la totalité du rez-de-chaussée par l'usage « restaurant » :

· Aménagement d'un restaurant d'une superficie approximative de 232 m²;
· Accès distinct par l'entrée existante située à gauche sur la façade;
· Maintien de l'accès distinct et de l'occupation « bureaux » aux étages.

Paramètres réglementaires
La demande (en secteur M3C) déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme :

· Article 266 : contingentement pour les restaurants (25 m minimal entre deux restaurants);
· Article 201 : superficie demandée de plus de 200 m2 (environ 232 m2);
· Établissement contingenté par 2 établissements existants à moins de 25 m, situés au 221, rue Saint-Éloi et au 408, rue Saint-François Xavier;
· Un autre établissement à l'intérieur du rayon de contingentement n'est cependant pas visé par les règles de contingentement (résolution CA 16 24 0324). Il est adjacent au bâtiment visé et possède son entrée principale à quelques mètres au nord sur la rue Saint-Nicolas.

La demande a fait l'objet d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme le 5 octobre 2017.

JUSTIFICATION

· La demande ne touche pas à l'apparence du bâtiment qui est situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal;

· Aucun débit de boisson ne sera accepté compte tenu du nombre (8) de débits de boissons déjà installés dans le secteur;
· Un café terrasse sur la rue Saint-Éloi serait réglementaire (art 391) sur une superficie maximale représentant 50% de la superficie du restaurant;
· L'occupation de « restaurant » demandée dans ce bâtiment, au cœur du Vieux-Montréal, à proximité d'immeubles à bureaux, est compatible et complémentaire avec le milieu environnant;
· Cet usage favorisera l'animation de ce tronçon de la rue Saint-Nicolas, en retrait par rapport à la rue Saint-Paul plus achalandée;
· Ce projet satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier.

Pour ces motifs, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage sur le site et avis publics.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution

- Affichage sur l'emplacement
- Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation
- Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution
- Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-10-24
Anne-Rose GORROZ Conseillère en aménagement	Jean-François MORIN Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.05

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1171204003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 8e partie C)

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance jointe à la présente permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

- D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

- D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance jointe à la présente permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance jointe à la présente permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-07 15:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1171204003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 8e partie C)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.
Les autres autorisations habituellement nécessaires à la tenue des événements identifiés, soit les dérogations aux règlements sur le bruit, sur l'affichage, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, doivent être obtenues auprès de l'arrondissement concerné. À cet effet, nous présentons un dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.
Voici les règlements dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur l'urbanisme concernant l'affichage, R.R.V.M., 01-282, article 560;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain R.R.V.M. chapitre P-12-2, article 7;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24-285 article 29.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Des décisions antérieures du Bureau des festivals et des événements culturels de la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements ont été approuvées.

DESCRIPTION

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles.

Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

JUSTIFICATION

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles.
Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables destinés à se conformer à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

- De plus, ces événements sont gratuits et favorisent l'accessibilité de tous.
- Le promoteur mettra en place sur les sites des événements un système de cueillette des matières recyclables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.
Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Marc LABELLE, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 6 novembre 2017
Dominique ARCHAMBAULT, 6 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène NASSER
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-03

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma-Festivals-Événements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1177303014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un volume en façade d'une hauteur d'un étage, dans un secteur où la hauteur minimale autorisée est de deux étages, pour le bâtiment situé au 1420, rue Crescent

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un volume en façade d'une hauteur d'un étage, dans un secteur où la hauteur minimale autorisée est de deux étages, pour le bâtiment situé au 1420, rue Crescent

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 14:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1177303014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un volume en façade d'une hauteur d'un étage, dans un secteur où la hauteur minimale autorisée est de deux étages, pour le bâtiment situé au 1420, rue Crescent

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande vise la transformation d'un bâtiment entraînant la construction d'un volume en façade dont la hauteur est inférieure au minimum exigé par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). Une dérogation à cette disposition peut être obtenue conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008). Les travaux réalisés doivent également atteindre les objectifs visés aux articles 99, 102, 102, 104, 105 et 127.16 du Règlement d'urbanisme. (3001335906)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Le site
L'emplacement visé par la demande est en façade d'un immeuble résidentiel, dont le rez-de-chaussée est commercial, situé sur la rue Crescent et possédant une hauteur de 21 étages (60 m). Le bâtiment visé n'est pas représentatif du secteur dans lequel il s'inscrit tant en ce qui concerne sa volumétrie que son usage. En effet, le secteur est dominé par des bâtiments de 3 étages abritant des usages commerciaux de forte intensité tels que des bars ou des discothèques.

Le projet
La proposition consiste à agrandir l'espace commercial en ajoutant un volume en mur-rideau en façade sur Crescent dans une portion actuellement occupée par la terrasse du rez-de-chaussée. L'espace restant entre ce volume et la limite de propriété est occupé par une terrasse en pierre d'une hauteur de 0,75 m. Il est également proposé de remplacer la marquise surplombant à la fois l'entrée principale et l'entrée de garage afin d'ajouter une extension en béton au second étage en projection vers la rue. Ce nouvel espace sera occupé par les équipements communs des résidents. De plus, les toits des deux nouveaux volumes seront occupés par des terrasses réservées aux résidents.

Puisque le bâtiment déroge actuellement au maximum de densité autorisé, des modifications sont apportées au bâtiment pour que la proposition ne constitue pas une accentuation de la dérogation. Ainsi, une partie de l'unité située au dernier étage sera démolie réduisant ainsi sa taille de 38 m² et la configuration intérieure du bâtiment a été revue afin de transférer les espaces d'entreposage au sous-sol permettant ainsi de les déduire du calcul de la densité tel que prescrit à l'article 47 du règlement d'urbanisme.

La dérogation
Le projet tel que proposé déroge à l'article 9 du Règlement d'urbanisme qui prévoit une hauteur minimale de 2 étages. Ainsi, une demande de dérogation, afin d'autoriser une hauteur d'un étage pour le nouveau volume du rez-de-chaussée, peut faire l'objet d'une demande conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)

JUSTIFICATION

La transformation proposée permet d'ajuster l'alignement du bâtiment à l'alignement dominant du secteur. De plus, l'avancée vers le sud permet une meilleure transition vers le bâtiment voisin ayant front sur la rue Sainte-Catherine qui n'a aucune marge latérale. Le fait de déplacer l'activité commerciale plus près de la rue permet également de rétablir une certaine continuité entre la partie sud de la rue Crescent et la rue Sainte-Catherine. Enfin, le traitement architectural proposé des deux nouveaux volumes est de qualité et il dynamisera le basilaire de l'immeuble.
Ainsi, puisque la dérogation respecte une orientation du plan d'urbanisme relative à l'animation sur les rues commerciales sans qu'il n'y ait d'impact sur les constructions voisines et que le projet a fait l'objet d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), **la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable** à la demande de dérogation mineure relative la hauteur minimale requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-24

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.07

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1170318007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 10:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1170318007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement commercial adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240643 - 13 décembre 2016 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.
CA15 240614 - 10 novembre 2015 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.
CA14 240727 - 9 décembre 2014 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.
CA13 240705 - 10 décembre 2013 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.
CA12 240716 - 4 décembre 2012 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 3 925 000 $.

Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 3 745 000 $. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement.
Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 22 novembre 2017; le règlement imposant une cotisation sera présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017.

JUSTIFICATION

La Société de développement commercial Destination centre-ville a tenu son assemblée générale du budget le 22 septembre 2017. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.
Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: 22 novembre 2017
Adoption du Règlement: 12 décembre 2017
Imposition des cotisations pour l'année 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-24

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.08

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1170318008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 10:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1170318008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement commercial adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240645 - 13 décembre 2016 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017
CA15 240678 - 8 décembre 2015 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

CA14 240648 - 12 novembre 2014 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

CA13 240706 - 10 décembre 2013 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 1 518 000 $. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 1 502 000 $. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement.
Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 22 novembre 2017. Le règlement imposant une cotisation, sera donc présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017.

JUSTIFICATION

La Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique a tenu son assemblée générale du budget le 14 septembre 2017. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.
Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, 22 novembre 2017
Adoption du Règlement, 12 décembre 2017
Imposition des cotisations pour l'année 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-24

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.09

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1170318005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 10:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1170318005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement commercial adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240644 - 13 décembre 2016 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017
CA15 240680 - 8 décembre 2015 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016;
CA14 240729 - 9 décembre 2014 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 ;

CA13 240704 - 10 décembre 2013 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 ;

CA12 240718 - 4 décembre 2012 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 1 039 300 $. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 321 300 $. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement. Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 22 novembre 2017; le règlement imposant une cotisation sera présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017.

JUSTIFICATION

La Société de développement commercial du Quartier latin a tenu son assemblée générale du budget le 26 septembre 2017. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.
Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, 22 novembre 2017
Adoption du Règlement, 12 décembre 2017
Imposition des cotisations pour l'année 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-25

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.10

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1170318006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 10:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1170318006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement commercial adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1, paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 16 240646 **-** 13 décembre 2016 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

CA15 240613 - 10 novembre 2015 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

CA14 240649 - 12 novembre 2014 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

CA13 240703 - 10 décembre 2013 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 1 400 346 $. Pour financer ce

budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 606 161 $. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement. Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 22 novembre 2017; le règlement imposant une cotisation sera présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017.

JUSTIFICATION

La Société de développement commercial du Village a tenu son assemblée générale du budget le 28 mars 2017. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.
Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, 22 novembre 2017
Adoption du Règlement, 12 décembre 2017
Imposition des cotisations pour l'année 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-10-27
Denis COLLERETTE Commissaire - développement économique	Marc LABELLE Directeur	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.11

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1176673017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 9e partie, A) et édicter les ordonnances

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 9e partie, A) et édicter les ordonnances;
D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 15:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176673017**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 9e partie, A) et édicter les ordonnances

CONTENU

CONTEXTE

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale (Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)). À cet effet, nous présentons le neuvième dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2017 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements identifiés en annexe et de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) ;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1173105006 / CA17 240553 : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 8e partie, A) et édicter les ordonnances
1172624019 / CA17 240501 : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 7e partie, A) et édicter les ordonnances

DESCRIPTION

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements concernés sont d'envergure locale.
Les événements en annexe ont été ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un

événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève de l'agente de projet qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.
Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie
Driss EZZAHER, Ville-Marie
Patrick LEMYRE, Ville-Marie
Andrea SZABO, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soraya MIRANDA
Agent(e) de projets

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-19

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.12

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1177199017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'éclairage de deux enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble sur la « construction hors toit » d'un hôtel de 20 étages, situé au 1041, rue De Bleury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Monville) – 1er projet de résolution

1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1041, rue De Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

a) de déroger notamment à l'article 507 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
b) d'éclairer, par rétroéclairage, toute enseigne de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble autorisée conformément à la réglementation en vigueur, et ce, uniquement sur les plans de façade de la « construction hors toit » correspondant aux étages supérieurs implantés en retrait de la tour et compris dans la surhauteur autorisée pour ce bâtiment.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-08 15:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1177199017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'éclairage de deux enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble sur la « construction hors toit » d'un hôtel de 20 étages, situé au 1041, rue De Bleury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Monville) – 1er projet de résolution

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3001333368) a été déposée afin d'autoriser l'éclairage de deux enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble sur la « construction hors toit » d'un hôtel de 20 étages.
Ce dossier est en lien avec la demande de certificat d'enseigne (3001333353) devant autoriser ces enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Le site
L'immeuble visé est situé sur le lot 1 179 462 du cadastre du Québec et occupé par un bâtiment commercial de 20 étages, l'hôtel « Monville » (269 chambres), actuellement en construction (permis de construction 3000543729-16).

Il s'agit d'une tête d'îlot incluse dans un secteur de la catégorie M.3A « Zone de mixité à dominante résidentielle autorisant les commerces et les services de faible intensité » s'étendant principalement au nord de la rue De La Gauchetière pour conserver un milieu de vie existant d'échelle plus traditionnelle.

L'emplacement est situé dans les aires de protection de l'église de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit ainsi que de l'édifice de la Unity Building (immeubles patrimoniaux classés) et compris dans l'unité de paysage « St-James – St-Patrick » au Règlement d'urbanisme.

Le projet
La demande vise à autoriser l'éclairage de deux enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble sur la « construction hors toit » correspondant aux étages

supérieurs implantés en retrait de la tour et compris dans la surhauteur autorisée pour ce bâtiment. Celles-ci, annonçant l'hôtel « Monville », seraient composées d'un ensemble de lettres détachées avec éclairage renversé par diodes électroluminescentes (DEL) au périmètre de chaque lettre (« rétroéclairage »).

Les considérations réglementaires
La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), à savoir notamment :

· à l'interdiction d'enseignes comportant une source lumineuse à l'extérieur d'un bâtiment dans un secteur de la catégorie M.3 (article 507).

Il est à noter que la réglementation en vigueur ne proscrirait pas l'éclairage de l'ensemble de cette partie du bâtiment et pourrait, le cas échéant, se trouver également à éclairer indirectement ces enseignes.

Ce site est contigu, au sud, à un secteur de la catégorie M.7C « Zone de mixité autorisant les commerces et les services de moyenne intensité » où l'éclairage de telles enseignes est également autorisé, par exemple, pour l'hôtel « Le Dauphin », immédiatement adjacent.

JUSTIFICATION

Le projet satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier.
En effet, le rétroéclairage proposé pour les lettres des enseignes visées permet de limiter plus adéquatement les impacts environnementaux (pollution lumineuse) sur le secteur résidentiel adjacent.

De plus, l'affichage lumineux proposé serait implanté à une élévation largement supérieure à celle du milieu de vie en contrebas, s'adressant alors à l'échelle métropolitaine de la ville.

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;

· Affichage sur l'emplacement;
· Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation;

· Assemblée publique de consultation;
· Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-09-20

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.13

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1177199016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la démolition de 3 bâtiments, situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, et la construction d'un bâtiment commercial de 4 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Bijouterie Château d'Ivoire)

1) D'accorder, pour les bâtiments situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

a) de déroger notamment aux articles 9, 237, 582 et 655.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
b) de démolir les 3 bâtiments existants;
c) de construire un bâtiment commercial de 4 étages, le tout substantiellement conforme aux plans A100 à A108, signés et scellés par M. Daniel Lapalme, architecte, estampillés par l'arrondissement le 9 novembre 2011;
d) d'occuper, aux fins d'un usage commercial autorisé de la catégorie M.8, une superficie de plancher supérieure à 200 m² par établissement;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

a) fournir, préalablement à la délivrance des certificats d'autorisations de démolition pour les bâtiments visés, le dépôt d'une lettre de garantie totale de 551 240 $, à titre de garantie monétaire visant à assurer l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé, cette garantie monétaire devant demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition et le programme de réutilisation du sol dégagé soient complétés;
b) soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

3) De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-13 15:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177199016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la démolition de 3 bâtiments, situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, et la construction d'un bâtiment commercial de 4 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Bijouterie Château d'Ivoire)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3001313095) a été déposée afin d'autoriser la démolition de 3 bâtiments et la construction d'un bâtiment commercial de 4 étages.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Le site
Le premier immeuble visé (2020-2022, rue de la Montagne) est situé sur le lot 1 341 073 du cadastre du Québec et occupé par un bâtiment commercial et résidentiel de 4 étages, construit en 1926.

Le second immeuble visé (2038-2040, rue de la Montagne) est situé sur le lot 1 341 072 du cadastre du Québec et occupé par un bâtiment commercial de 3 étages, construit en 1865 et largement remanié en 1958.

Le dernier immeuble visé (2046-2050, rue de la Montagne) est situé sur le lot 1 341 071 du cadastre du Québec et occupé par un bâtiment commercial de 3 étages, construit en 1865 et largement remanié en 1956, 1958 et 1989.

Ces trois immeubles ont été reliés au niveau du sous-sol pour la bijouterie « Château d'Ivoire » qui occupe également le rez-de-chaussée du 2046-2050. Tous les autres espaces (bureaux ou logements) sont actuellement vacants.

L'emplacement est situé dans les aires de protection de l'édifice du Mount Stephen Club et des façades des Appartements-Bishop Court (immeubles patrimoniaux classés) et compris dans l'unité de paysage « Maisons en rangée » au Règlement d'urbanisme.

Le projet

La demande vise à autoriser la démolition complète des 3 bâtiments et la construction d'un bâtiment de 4 étages et d'au plus 16 mètres (environ 15,7 mètres) sur 85 % du terrain dégagé. Le volume principal de celui-ci est implanté en continuité de l'alignement de construction actuel, soit à environ 5,1 mètres depuis la voie publique, alors que le 4e étage est minimalement situé en retrait d'environ 5 mètres depuis la façade principale, le rendant invisible depuis la voie publique. Il est construit sur les limites latérales de part et d'autre et jusqu'à la limite arrière bordant la ruelle publique.

La façade principale est revêtue de pierre naturelle, alors que celle en retrait a un parement métallique. Des ouvertures verticales disposées aléatoirement percent une façade divisée en trois modules et un couronnement, puis subdivisée verticalement pour rappeler le parcellaire. La toiture du 3e étage est occupée en partie par un toit-terrasse et en partie par un toit vert dans la portion avant. La cour avant est entièrement pavée de pierre naturelle avec éclairage au sol intégré, selon un motif géométrique aléatoire complémentaire à la façade afin d'aménager un parvis incitant l'utilisateur de la voie publique à s'avancer vers les vitrines de présentation.

Au sous-sol, le bâtiment comprend une aire de stationnement pour véhicule de 17 unités et une aire de stationnement pour vélo de 10 unités, dont une unité a une voie de circulation en partie inférieure au 1,2 mètre prescrit à cause de la courbe de la voie d'accès (rampe intérieure) à la ruelle longeant l'arrière de la propriété. Du rez-de-chaussée jusqu'au 3e étage, un local serait aménagé pour y relocaliser les activités de l'établissement actuel, aux fins de l'usage commercial spécifique « accessoires personnels » pour une superficie totale d'environ 1672 m². Au 4e étage, une salle multifonctionnelle d'environ 356 m² est prévue avec un accès au toit-terrasse en remplacement des logements initialement proposés à ce niveau.

Les considérations réglementaires
La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), à savoir notamment :

· à la hauteur maximale de 3 étages et de 14 mètres (article 9);
· à la superficie de plancher occupée par un usage commercial excédant 200 m² pour un établissement (article 237);
· à l'absence d'une unité de chargement de petite dimension (article 582);
· à la largeur inférieure au minimum, de 1,2 mètre exigé, pour une partie de la voie d'accès à l'aire de stationnement pour vélo (article 655.1).

Une garantie monétaire d'un montant de 551 240 $, correspondant à 20 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière pour les bâtiments à démolir (2 756 200 $ au total), est à exiger pour assurer l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé. Ce montant respecte le calcul prévu au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215).

JUSTIFICATION

Le projet satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier, la nouvelle construction, son implantation, sa volumétrie et sa matérialité apportent une contribution significative à l'amélioration de la qualité de l'espace public et du paysage urbain tout en ne détériorant pas les conditions environnementales.
Les bâtiments visés, transformés à maintes reprises, ont perdu l'ensemble de leurs caractéristiques d'origine significatives. Le ministère de la Culture et des Communications ne s'oppose pas à leur démolition dans le cadre de la réalisation de ce projet étant donné l'absence d'impact sur les immeubles patrimoniaux classés.

La proposition rétablit complètement l'alignement de construction d'origine et offre, par le

traitement raffiné du parvis, un incitatif pour attirer la clientèle depuis le trottoir ainsi qu'une pause au sein de ce tissu urbain dense et hétéroclite.

Les dérogations proposées sont pleinement justifiées par le projet de reconstruction de la bijouterie et apporteraient une plus-value importante au cadre bâti patrimonial du milieu par la qualité supérieure de la proposition. Les usages envisagés sont également pleinement compatibles avec le milieu urbain et susceptibles de consolider l'animation commerciale de la rue de la Montagne ainsi que sa destination de prestige, en s'adressant autant aux résidents qu'aux touristes.

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;

- · Affichage sur l'emplacement;
- · Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation;
- · Assemblée publique de consultation;
- · Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;
- · Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum;
- · Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec suggestion

---

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-08-23

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.14

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1177209007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2017, 7e partie, B)

Il est recommandé :

1. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xx permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. xx permettant la vente de marchandises, de nourriture, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;
3. d'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o, xx permettant la distribution d'échantillons des commanditaires reliés à ces événements sur les sites identifiés en annexe dans des kiosques aménagés à cet effet;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur l'urbanisme (01-282, art. 560), l'ordonnance 01-282, o. xx permettant l'installation de bannières, d'affiches promotionnelles, de signalisation de site sur différentes structures selon les sites et les horaires des événements identifiés.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-15 11:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1177209007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2017, 7e partie, B)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons un septième dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2017. Pour les dérogations, voici les règlements concernés :
· Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
· Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
· Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), article 45;
· Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), article 560.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 240506 - du 12 septembre pour les mêmes demandes
CA17 240353 - du 14 juin 2017 pour les mêmes demandes.
· CA17 240273 - du 9 mai 2017 pour les mêmes demandes.
· CA17 240182 - du 11 avril 2017 pour les mêmes demandes.
· CA17 240125 - 14 mars 2017 pour les mêmes demandes.
· CA17 240053 - 14 février 2017 pour les mêmes demandes.
· CA16 240654 - 13 décembre 2016 pour les mêmes demandes.

DESCRIPTION

Les événements réalisés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique, de développement social. Les événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ou se réalisent sur le mont Royal. Les événements concernés sont :

Événements	Organismes	Dates
ATSA	ATSA Quand l'art passe à l'action	11-21 nov. 2017
Le défilé du Père Noël 2016	Destination Centre-Ville	18 nov. 2017
Course du Père Noël	L'Armée du Salut	2 déc. 2017
Polytechnique	Polytechnique	6 déc. 2017
Montréal en Fêtre	Montréal en Fêtre	27-31 déc. 2017

La grande guignolée des médias	Jeunesse au Soleil	
Course Résolution	YMCA	31 déc. 2017
Noël dans le Parc	L'Augustre Théâtre	du 1er au 25 déc. 17
31 décembre - 375e	375e	31 déc. 2017

Les projets d'événements ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un-e agent-e de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. : Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.
Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-15
Kevin DONNELLY Chef de division	Daniel BISSONNETTE Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.15

2017/11/22
19:00

(2)

Dossier # : 1175384001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2018, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service

D'adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2018, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-10-19 06:48

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1175384001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2018, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une réforme du financement des arrondissements en 2013, l'administration centrale a cédé un espace fiscal aux arrondissements correspondant à 0,05$ / 100$ d'évaluation foncière en contrepartie d'une diminution des transferts centraux versés. Cette composante de la réforme est maintenue pour le budget de 2018. Il appartient aux arrondissements de déterminer les orientations relatives à l'indexation, ou non, de cet espace fiscal.
Le taux de taxation est ajusté en fonction du nouveau rôle d'évaluation 2017-2019, et de l'estimé de la croissance immobilière. A noter qu'il ne s'agit pas d'une taxe supplémentaire imposée mais bien d'un transfert de pouvoir provenant de la Ville centre.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2018 et prend effet à compter du 1er janvier 2018 sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240641 : Adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2017, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service - Adoption

DESCRIPTION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de compléter la dotation budgétaire consentie par le Service des finances.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut par règlement imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La taxe sera applicable à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion

- Adoption du Règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francis OUELLET, Service des finances
Maxime VERRET, Service des finances

Lecture :

Francis OUELLET, 26 septembre 2017
Maxime VERRET, 26 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique MARTHET
Chef de divisions Ressources Financières & Matérielles
Direction des Services Administratifs et du Greffe

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-08-23

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.01

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1175289010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler les mandats de 3 membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans soit du 8 décembre 2017 au 7 décembre 2019

De renouveler les mandats de mesdames Anniken Kloster et Caroline Déom ainsi que de monsieur Louis Stabile, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 2 ans soit du 8 décembre 2017 au 7 décembre 2019, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-13 09:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1175289010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler les mandats de 3 membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans soit du 8 décembre 2017 au 7 décembre 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité consultatif d'urbanisme a pour fonction d'étudier les projets d'urbanisme et de formuler des recommandations au conseil d'arrondissement. Il est composé de 7 membres citoyens permanents, 2 membres citoyens substituts et 2 élus. Ces derniers agissent comme président et vice-président.
En vertu du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), le mandat d'un membre du comité est de 2 ans et il est renouvelable par résolution du conseil d'arrondissement. Toute vacance au poste d'un membre du comité doit être comblée par le conseil d'arrondissement. L'article 8 prévoit qu'à la fin de son mandat, un membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240711 - 8 décembre 2015 : Renouvellement des mandats de mesdames Anniken Kloster et Caroline Déom ainsi que de messieurs Bruno Longval, François Rioux et Louis Stabile, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 2 ans soit du 8 décembre 2015 au 7 décembre 2017.

DESCRIPTION

Les mandats de 3 des membres permanents du CCU arriveront à échéance le 7 décembre 2017 soient ceux de madame Caroline Déom, madame Anniken Kloster et monsieur Louis Stabile. Ces 3 membres ont tous manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat.
Les membres du CCU sont sélectionnés en fonction de critères de sélection tels que l'expertise, la formation académique, le lieu de résidence dans l'arrondissement de Ville-Marie et la compatibilité des candidats avec la composition actuelle du CCU.

Il est à noter que 2 autres sommaires décisionnels sont en lien avec celui-ci, soit le dossier 1175289009 pour la nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-présient(e) du CCU et le dossier 1175289011 pour la nomination de 2 membres permanents et 2 membres substituts.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande le renouvellement des mandats de mesdames Anniken Kloster et Caroline Déom ainsi que celui de monsieur Louis Stabile, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans, pour les motifs suivants :

- Les 3 membres concernés répondent tous aux critères établis lors du processus qui a permis leur sélection et par leur expertise, leur formation et leur qualité de résidant de l'arrondissement, ils sont aptes à occuper de telles fonctions;
- L'importance du respect du principe de continuité, afin de maintenir en place des membres ayant déjà une expérience au sein du Comité consultatif d'urbanisme;
- Le Comité consultatif d'urbanisme a un rôle clé dans l'évaluation des nombreux projets dans l'arrondissement de Ville-Marie et par conséquent la présence de membres ayant déjà une expérience au sein de ce comité est un atout;
- La riche expertise des membres à renouveler et la diversité des profils professionnels de chacun contribuant grandement aux travaux du comité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-10

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.02

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1175289011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer 2 membres permanents et 2 membres substituts au sein du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans

De nommer madame Maria Karteris et monsieur Karl Dorais Kinkaid à titre de membres permanents ainsi que mesdames Cloë Cousineau et Claudia Atomei, à titre de membres substituts du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 2 ans, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-13 09:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1175289011**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer 2 membres permanents et 2 membres substituts au sein du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité consultatif d'urbanisme a pour fonction d'étudier les projets d'urbanisme et de formuler des recommandations au conseil d'arrondissement. Il est composé de 7 membres citoyens permanents, 2 membres citoyens substituts et 2 élus. Ces derniers agissants comme président et vice-président.
En vertu du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), le mandat d'un membre du comité est de 2 ans et il est renouvelable par résolution du Conseil d'arrondissement. Toute vacance au poste d'un membre du comité doit être comblée par le Conseil d'arrondissement. L'article 8 prévoit qu'à la fin de son mandat, un membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau par le Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240342 - 14 juin 2016 : Nomination de monsieur Antonin Labossière à un poste de membre régulier du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans**.**
CA16 240287 - 10 mai 2016 : Nomination de monsieur Christian Ducharme à titre de membre au sein du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.
CA15 240711 - 8 décembre 2015 : Renouveler les mandats de Mme Caroline Déom, Mme Anniken Kloster, M. François Rioux, M. Bruno Longval et M. Louis Stabile au sein du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans soit du 8 décembre 2015 au 7 décembre 2017.
CA14 240196 - 14 avril 2015 : Nomination de Mme Stéphanie Blais à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans soit du 14 avril 2015 au 13 avril 2016.

DESCRIPTION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) souhaite combler 2 postes de membres permanents vacants puisque 2 de ces membres, madame Stéphanie Blais et monsieur Bruno Longval, ont avisé qu'ils étaient dans l'obligation de libérer leurs postes de membres du CCU puisqu'ils ne seraient plus résidents de l'arrondissement de Ville-Marie à l'automne 2017. La DAUSE souhaite également profiter de l'occasion pour combler les 2 postes de membres substituts qui étaient vacants faute d'avoir trouvé des candidats lors du dernier processus de candidatures.

La DAUSE a procédé par appel de candidatures public pour combler les postes vacants. Ce processus avait pour première étape la publication d'un appel de candidatures dans des journaux distribués sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, sur le site Internet de l'arrondissement et sur les différents réseaux sociaux utilisés. Par la suite, un comité de sélection a été formé, afin de valider les candidatures admissibles selon des critères de sélection tels que l'expertise, la scolarité, le lieu de résidence dans l'arrondissement de Ville -Marie et la compatibilité des candidats avec la composition actuelle du CCU.

Au total, 20 candidatures ont été reçues, mais 6 de celles-ci n'étaient pas admissibles en raison de la formation et l'expertise des candidats qui n'étaient pas dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture ou du patrimoine comme exigé par l'article 3 du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003). De plus, 5 autres candidatures n'ont pas été retenues pour le processus d'entrevue en raison de la non-compatibilité du profil des candidats avec la composition actuelle du CCU.

Par conséquent, 9 candidats ont été rencontrés en entrevue à la suite desquelles une évaluation a été réalisée et a permis à la DAUSE de procéder à la sélection de 4 candidats pour recommandation au conseil d'arrondissement. Les candidats sélectionnés sont les suivants :

Madame Maria Karteris - membre permanente
Avocate membre du barreau du Québec depuis 2011, Mme Karteris possède également un Baccalauréat en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal. Elle possède un bagage d'expérience varié autant en urbanisme qu'en droit civil. Son expérience de 3 ans au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Mercier - Hochelaga - Maisonneuve est un atout de marque pour qu'elle occupe un poste de membre permanente de notre Comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Karl Dorais Kinkaid - membre permanent
Résidant de Ville-Marie depuis plus de 10 ans, M. Dorais Kinkaid est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et possède une Maîtrise en urbanisme et une Maîtrise en aménagement de l'Université de Montréal. Il est le membre fondateur de la coopérative L'Enclume, pour laquelle il œuvre depuis près de sept ans. Son expérience au sein de cet organisme lui a permis d'œuvrer sur des projets diversifiés en urbanisme et en aménagement du territoire. Son expertise et ses intérêts amèneront un profil complémentaire à la composition actuelle du Comité consultatif d'urbanisme.

Madame Claudia Atomei - membre substitut
Mme Atomei possède une Maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal et un Baccalauréat en études de système terrestre de l'Université McGill. Son profil, sa formation et ses expertises lui permettront d'apporter un regard différent sur l'évaluation des projets et en font une candidate de choix pour un poste de membre substitut du Comité consultatif d'urbanisme.

Madame Cloë Cousineau - membre substitut
Possédant un Baccalauréat en design de l'environnement et un Certificat en histoire de l'architecture de l'Université du Québec à Montréal, Mme Cousineau complète actuellement une Maîtrise en architecture du paysage tout en travaillant au sein de la firme Provencher_Roy depuis 2016. Sa participation professionnelle dans plusieurs projets d'architectures combinée à sa formation académique lui permettra d'intervenir à plusieurs niveaux quant à l'évaluation des projets. Elle sera par conséquent en mesure d'occuper le poste de membre substitut du Comité consultatif d'urbanisme.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande la nomination de ces candidats à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans, pour les motifs suivants :

- Les candidats choisis répondent aux critères établis lors du processus de sélection et par leur expertise, leur formation et leur qualité de résidants de l'arrondissement, ils sont aptes à occuper de telles fonctions.
- Le Comité consultatif d'urbanisme a un rôle clé dans l'évaluation des nombreux projets d'importance dans l'arrondissement de Ville-Marie et par conséquent, la présence de membres ayant une expertise et une formation pertinentes et complémentaires à celles des autres membres citoyens du comité est un atout.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-10

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.03

2017/11/22
19:00

(2)

Dossier # : 1170858011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner une conseillère à titre de mairesse suppléante du 23 novembre 2017 au 30 juin 2018

Désigner une conseillère à titre de mairesse suppléante du 23 novembre 2017 au 30 juin 2018 .

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-17 14:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1170858011**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner une conseillère à titre de mairesse suppléante du 23 novembre 2017 au 30 juin 2018

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit la désignation d'un maire suppléant dans l'arrondissement.
L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permet au conseil de désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240677 (1162701065) - Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1er janvier au 30 juin 2017

DESCRIPTION

Désigner un conseillère à titre de mairesse suppléante du 1er janvier au 30 juin 2018.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-17
Nathalie DERET Agente de recherche	Domenico ZAMBITO Secrétaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.04

2017/11/22
19:00

(2)

Dossier # : 1175289009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans

De nommer, pour une période de deux ans, à titre de présidente du Comité consultatif d'urbanisme, la conseillère madame Sophie Mauzerolle, et à titre de vice-présidente de ce comité, la conseillère madame Cathy Wong, en vertu du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-17 14:14

Signataire : Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1175289009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité consultatif d'urbanisme a pour fonction d'étudier les projets d'urbanisme et de formuler des recommandations au conseil d'arrondissement. Il est composé de 7 membres citoyens permanents, 2 membres citoyens substituts et 2 élus. Ces derniers agissent comme président et vice-président.
En vertu du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), le mandat d'un membre du comité est de 2 ans et il est renouvelable par résolution du conseil d'arrondissement. Toute vacance au poste d'un membre du comité doit être comblée par le conseil d'arrondissement. L'article 8 prévoit qu'à la fin de son mandat, un membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240712 - 8 décembre 2015 - Renouvellement des mandats de la présidente et du vice -président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans.
CA13 240659 - 19 novembre 2013 - Nomination de madame Karine Boivin-Roy, à titre de présidente du comité et nomination de monsieur Steve Shanahan, à titre de vice-président du comité.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement souhaite modifier la composition actuelle du Comité consultatif d'urbanisme en remplaçant la présidente actuelle par madame Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie, et en désignant madame Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill à titre de vice-présidente.

JUSTIFICATION

Suivant chaque élection municipale, la nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-président(e) du CCU est nécessaire puisque l'échéance du 2e mandat de 2 ans coïncide avec les élections. Considérant que des élections municipales ont eu lieu le 5 novembre 2017 et que par conséquent de nouveaux élus siégeront au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, un changement au sein de la présidence et de la vice-présidence du CCU est requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-10
Billy CHÉRUBIN Agent de recherche	Jean-François MORIN Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 70.01

2017/11/22
19:00

(1)

Dossier # : 1175237002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2018

D'adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2018 :

Date	Heure	Lieu	Adresse
13 février 2017	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
13 mars 2017	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
10 avril 2017	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
8 mai 2017	19 h	Collège de Montréal, salle L'Ermitage	3510, ch. de la Côte-des-Neiges
12 juin 2017	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
4 juillet 2017	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
11 septembre 2017	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
9 octobre 2017	19 h	Maison de la culture Frontenac	2550, rue Ontario Est
13 novembre 2017	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
11 décembre 2017	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-15 16:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1175237002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2018

CONTENU

CONTEXTE

L'article 319 de la Loi sur les cités et villes précise que le conseil doit établir, avant le début de chaque
année civile, le calendrier des séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de
chacune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240577 - 1162701057 - Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil
d'arrondissement pour l'année 2017
CA15 240555 - 1152701063 - Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil
d'arrondissement pour l'année 2016
CA14 240609 - 1142701064 - Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil
d'arrondissement pour l'année 2015

DESCRIPTION

Le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Ville-Marie est produit en pièce
jointe et précise les dates et les endroits ou se dérouleront les séances ordinaires pour l'année 2018.
Les séances extraordinaires se tiennent habituellement à la salle du conseil du bureau d'arrondissement.
Si toutefois, le maire décidait de tenir une séance extraordinaire ailleurs qu'au bureau d'arrondissement,
cette séance devra être précédée d'un avis public indiquant notamment l'endroit où elle se tiendra.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public et dépôt sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-15
Nathalie DERET Agent(e) de recherche	Domenico ZAMBITO Secrétaire d'arrondissement